

MISSION C. E. E. - CONGO

FASCICULE V

PROBLÈMES HUMAINS

SANTÉ – ENSEIGNEMENT

JUIN 1963

I.

S O M M A I R E

---

CHAPITRE PREMIER

---

L A S A N T E

---

Résumé	2
I. L'ORGANISATION MEDICALE AVANT 1960	3
2. LA SITUATION ACTUELLE	6
2.1. Le personnel	6
2.2. L'approvisionnement en médicaments et matériel	10
2.3. Les transports	12
2.4. Le financement des services médicaux	12
2.5. L'organisation administrative	13
2.6. La situation sanitaire en général	14
3. L'ASSISTANCE MEDICALE ETRANGERE	16
3.1. Les missions catholiques	16
3.2. Les missions protestantes	17
3.3. L'Organisation Mondiale de la Santé et l'O.N.U.C.	17
3.4. Les entreprises privées	19
3.5. La Croix-Rouge suisse	19
3.6. La Croix-Rouge danoise	20
3.7. L'aide égyptienne	20
3.8. L'assistance technique médicale belge	20
4. L'ETAT DES BESOINS ESSENTIELS ET LES PROJETS D'AIDE	22
4.1. Le programme de santé de la République du Congo	22
4.2. L'Etat des besoins essentiels et les projets d'aide	24

## II.

4.2.1.	Assistance en personnel médical	25
4.2.2.	Equipement en moyens de locomotion	27
4.2.3.	"Unités mobiles" pour la lutte contre les grandes endémies	28
4.2.4.	Aide en médicaments et matériel	32
4.2.5.	Achèvement ou construction d'établissements hospitaliers	34
5.	ANNEXES	36
5.1.	Statistiques	36
5.2.	Répertoire des sociétés privées et des missions protestantes et catholiques ayant un service médical avec personnel étranger	47

## CHAPITRE SECOND

### L'ENSEIGNEMENT

Introduction	65
I. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	66
1.1. Son développement	66
1.2. La réalité	66
1.3. Causes du déséquilibre	67
1.4. La situation budgétaire de l'enseignement	69
1.5. Les Maîtres	71
1.6. Une solution dans l'immédiat	74
2. L'ENSEIGNEMENT NORMAL	76
2.1. Son développement	76
2.2. Les besoins de l'enseignement primaire	82
2.3. Possibilités de l'enseignement normal	83
2.4. Les besoins de l'enseignement primaire	85
2.5. Le problème des déchets	86

### III.

3. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	87
3.1. Son organisation générale	87
3.2. Les avantages de la réforme	89
3.3. Structure de l'enseignement secondaire	90
3.4. Son développement	92
3.5. Ses difficultés	92
3.6. Les régents congolais	93
3.7. Les écoles privées	95
3.8. L'éducation des filles	97
4. L'ENSEIGNEMENT ARTISANAL, PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE	99
4.1. Situation en 1960	99
4.2. La situation actuelle	105
5. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	105
6. QUESTIONS DIVERSES	107
6.1. Le recrutement des professeurs étrangers	107
6.2. Les manuels, le matériel didactique	108
6.3. Méthodes modernes d'éducation	108
6.4. L'Assistance technique	109
7. CONCLUSION	111
8. EVALUATION FINANCIERE DES PROJETS D'AIDE	112
8.1. Introduction	112
8.2. Intervention dans le programme d'achat des livres classiques et du matériel scolaire indispensables au fonctionnement des écoles (Projet n° 1)	113
8.3. Etude globale de l'enseignement par une équipe d'experts (Projet n° 2)	113
8.4. Intervention dans le programme de transformation et d'équipement des écoles de moniteurs en écoles normales primaires (Projet n° 3)	114
8.5. Construction et équipement des écoles de régents (Projet n° 4)	114
8.6. Intervention dans le programme d'équipement des établissements d'enseignement supérieur (Projet n° 5)	115
8.7. Construction et équipement d'établissements d'enseignement secondaire (Projet n° 6)	117

IV.

8.8. Construction et aménagement d'écoles techniques agricoles et d'écoles des métiers (Projet n° 7)	117
8.9. Récapitulation des interventions proposées	118

-----

CHAPITRE I

L A S A N T E

RESUME

Le rapport étudie, après un bref aperçu de l'organisation sanitaire au Congo avant 1960, la situation actuelle, notamment celle du personnel, des services d'approvisionnement en produits pharmaceutiques, des transports, les problèmes de financement, l'organisation administrative et les problèmes sanitaires en général. L'analyse des faits mène à un pronostic réservé: Le danger d'épidémies est réel, les grandes endémies sont en recrudescence, les moyens d'action des autorités sanitaires sont insuffisants.

Le rapport examine ensuite l'aide étrangère dans le domaine médical ainsi que le programme de santé de la République. Il propose enfin une contribution au redressement de la situation qui porte sur une aide en personnel médical (étude), un équipement mobile, adapté aux problèmes épidémiologiques et aux problèmes des grandes endémies, une aide en médicaments et matériel médical, l'achèvement de certains établissements hospitaliers (étude) et la construction de quelques dispensaires jugés indispensables compte tenu du mouvement démographique.

Le montant des projets prioritaires (sans les constructions, pour lesquelles une étude est demandée) s'élève à: Unités de compte (\$) 6.883.000, échelonné sur cinq ans.

## 1. L'ORGANISATION MEDICALE AVANT 1960

---

Au 30 juin 1960, le Congo disposait d'une organisation médicale importante et perfectionnée. Le Gouvernement de la République tâche de restaurer et d'améliorer cette organisation ébranlée par les troubles qui ont suivi l'Indépendance (1).

Les services médicaux du territoire du Congo étaient assurés par une triple organisation (2) :

- . Les services médicaux du Gouvernement,
- . les sociétés privées,
- . des oeuvres philanthropiques médicales.

1.1. Les services du Gouvernement, dirigés par le médecin en chef, comprenaient eux-mêmes 5 grandes subdivisions:

1.1.1. Les services d'assistance médicale contrôlaient;

- . Les hôpitaux importants des grands centres,
- . les formations spécialisées,
- . les centres médico-chirurgicaux ruraux,
- . les dispensaires ruraux,
- . les services itinérants de dépistage et de prévention.

1.1.2. Le service des laboratoires médicaux comprenait les laboratoires outillés à la fois pour les diverses analyses en rapport avec la clinique et pour la recherche scientifique médicale orientée principalement vers les endémies tropicales.

Chacun des 6 chefs-lieux de province disposait d'un laboratoire médical avec plusieurs médecins et techniciens. 3 laboratoires régionaux fonctionnaient à Bukavu, Paulis et Bunia et chaque hôpital avait son laboratoire d'analyses cliniques courantes.

1.1.3. Les services d'hygiène publique, chargés des travaux d'assainissement, de la lutte contre les vecteurs de maladies, de l'élaboration et de l'application de la réglementation sanitaire.

---

(1) Données statistiques en Annexe, tableau 1 et 2.  
(2) En plus des médecins privés.

Ce service comportait des bureaux et laboratoires placés sous la direction de médecins spécialisés en hygiène publique et situés dans les 6 chefs-lieux de province, de même qu'à Boma, Matadi, Banana, Thysville, Albertville et Jadotville.

1.1.4. Le service de l'enseignement médical (1) avec des écoles destinées à former tout le personnel national, professionnel et auxiliaire.

1.1.5. Les services d'approvisionnement en médicaments, produits et matériel de toutes les formations gouvernementales et agréés étaient assurés par le "Dépôt Pharmaceutique et Médical Central" (D.C.M.P.) situé à Léopoldville qui se chargeait des commandes à l'extérieur ou à l'intérieur du pays et de la répartition entre toutes les formations à pourvoir.

Les services gouvernementaux avaient la responsabilité de la santé publique, de la législation sanitaire et de la coordination des différentes activités médicales.

La structure des services était calquée sur l'organisation administrative territoriale. La cellule de base était le "Centre Médico-Chirurgical", entouré de ses dispensaires satellites et subordonné, pour des travaux spécialisés, à un centre régional qui dépendait à son tour des services centraux.

Le centre Médico-Chirurgical est desservi par 1 ou 2 médecins assistés de personnel infirmier. Située au chef-lieu du territoire cette formation comporte des services hospitaliers (100 lits en moyenne), une maternité, un Dispensaire polyclinique et assure à la fois des soins curatifs et les services préventifs, tels que consultations prénatales ou vaccinations.

Les Dispensaires ruraux, à l'intérieur des territoires, desservis par des infirmiers et placés sous le contrôle des médecins du Centre Médico-Chirurgical, assuraient les soins courants à la population régionale, de même que les services préventifs essentiels.

De plus, là où la situation endémique ou épidémique l'exigeait, des équipes médicales itinérantes, composées de fonctionnaires sanitaires et d'infirmiers, assuraient les examens systématiques de la population en vue du dépistage des malades, ainsi que les vaccinations ou la chimioprophylaxie.

---

(1) Non universitaire. L'enseignement universitaire dépendait de la direction générale de l'enseignement, maintenant du Ministère de l'éducation nationale.

1.2. Les services médicaux des sociétés privées s'occupaient des soins médicaux curatifs et prophylactiques de leurs employés et de la famille de ceux-ci et quelquefois de toute la population résidant dans leur rayon d'action.

1.3. Les organisations médicales philanthropiques, créées à l'initiative des missions religieuses ou d'autres institutions privées ou parastatales, assumaient une assez large part de la charge des soins médicaux. Leur activité était coordonnée par le Gouvernement, en raison de la part bénévole prise par ces organisations dans les soins à la population.

## 2. LA SITUATION ACTUELLE

---

Au lendemain de l'Indépendance les autorités sanitaires du Congo ont dû faire face à de très grandes difficultés d'ordre technique et administratif qui persistent en grande partie encore à l'heure actuelle. Nous nous efforçons de dresser ci-après le tableau des problèmes majeurs:

### 2.1. Le personnel

Après les troubles qui ont suivi l'Indépendance, le Congo a perdu une grande partie de son personnel médical, surtout les cadres supérieurs:

- . plus de la moitié des médecins (1),
- . un grand nombre des auxiliaires médicaux laïques (2),
- . la presque totalité des "Assistants Médicaux Congolais" (3), qui constituaient, avec 4 années d'études et 2 ans de stages, l'élite autochtone des cadres. La plupart quittaient leur pays pour 3 ans avec une bourse offerte par l'Organisation Mondiale de la Santé pour parfaire leur formation dans les universités de France.

- . une trentaine d'infirmiers qui partaient pour des stages moins longs en Europe occidentale et orientale, tandis que

- . plus d'un tiers du personnel diplômé restant était absorbé par des tâches politiques ou administratives et quittait la médecine de soins.

Dès juillet 1960 une importante action internationale de secours médicaux fut entreprise. Une équipe de l'Organisation Mondiale de la Santé canalisait l'aide étrangère et notamment l'aide de la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge (4), à laquelle 23 Nations ont participé. 168 médecins et auxiliaires groupés en 57 équipes ont fourni 17.771 journées de travail pendant la période critique de 1960 à 1961 (5).

---

(1) Annexe Statistiques Tableau n° 3

(2) Annexe Statistiques Tableau n° 4

(3) Annexe Statistiques Tableau n° 5

(4) Annexe Statistiques Tableau n° 6

(5) Ces équipes furent remplacées à partir de 1960 et surtout à partir de 1961 par les "Médecins opérationnels" de l'O.N.U.C.

En plus de cette aide, une équipe importante de médecins et de techniciens médicaux d'Israël, 3 équipes de la Croix-Rouge soviétique (1), une équipe de 7 médecins belges (2) et diverses initiatives suisses ont participé à cette première action de secours.

Cette assistance fut précieuse. Des milliers de vies humaines ont pu être sauvées. Mais les services gouvernementaux n'ont pas retrouvé dans cette aide leur personnel des cadres. Les équipes ne restaient que 3 mois en moyenne, leur personnel n'avait en général pas l'expérience des tropiques et aucune expérience de l'organisation médicale du Congo. Le problème de fond restait entier et il constitue encore aujourd'hui une préoccupation dominante des autorités sanitaires. Il concerne en particulier:

#### 2.1.1. Les médecins:

Dans une statistique, le Dr. Btesch (de l'O.M.S.) a évalué en 1960 - pour une période allant de 1960 à 1970 - le nombre de médecins qui seraient nécessaires afin que le Congo maintienne son niveau sanitaire de 1959: c.à d. un médecin pour 16.000 habitants (3).

Compte tenu de l'accroissement de la population de 14,2 Millions en 1960 à 17,8 Millions en 1970, il faudrait, d'après ce calcul, 950 médecins et Assistants Médicaux en 1963 et 1112 en 1970.

Sans compter le personnel des facultés universitaires, le Congo dispose actuellement de 479 médecins (dont 4 congolais), de 98 Assistants Médicaux (4), et de 1201 techniciens sanitaires étrangers.

Plus significatif que les simples chiffres est le degré de la répartition du personnel médecins:

Année	Nombre de médecins	Nombre approximatif des localités occupées
1959	761	327
1963	479	156

(1) La première fut expulsée de Stanleyville après quelques semaines de travail. La 2me et 3me ont travaillé du 26 janvier au 9 avril 1962 et du 17 janvier au 26 avril 1962 à Kahemba et Oshwe.

(2) Cette équipe a travaillé sans protection ou assistance de l'O.N.U. ou de l'O.M.S. - En août 1960, des pourparlers avec le premier Gouvernement du Congo ont échoué au sujet d'une aide belge (de 87 médecins), offerte dans les mêmes conditions que celle de la Croix-Rouge.

(3) Annexe statistiques Tableau n° 9.

(4) 93 Assistants Médicaux et 5 Assistants Pharmaciens.

La concentration des effectifs a surtout lieu dans les grands centres. Elle est due aux difficultés de la vie dans les localités de moindre importance, principalement à l'absence de moyens de transport.

Une partie du corps médical est instable. Des praticiens étrangers hésitent à poursuivre leurs activités au Congo. On doit compter avec des défections.

L'Assistance Technique Belge prévoit une légère augmentation de ses effectifs (50 médecins et techniciens sanitaires). L'O.N.U.C. envisage le retrait de ses "médecins opérationnels" à partir de 1965/1966, au fur et à mesure de l'arrivée des médecins congolais.

On peut évaluer le nombre de médecins congolais qui seront diplômés sur la base du plan théorique de fin d'études suivant (1):

---

Année	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre de Diplômés	75	57	33	19	20	17	42	

---

Soit au total 263 (2). L'importance des promotions des années 1963 et 1964 tient au nombre des Assistants Médicaux qui se sont rendus dans les universités européennes pour y acquérir un diplôme de médecin.

#### 2.1.2. Les infirmiers diplômés:

A l'heure actuelle on ne dispose d'aucune statistique valable sur le nombre des infirmiers diplômés (1001 unités en 1959) effectivement en service, ou sur le nombre de personnes admises, depuis l'Indépendance, au bénéfice du statut de la fonction publique en qualité d'infirmier mais sans être en possession des certificats adéquats.

On peut évaluer à plus d'un tiers le nombre des anciens infirmiers actuellement attachés aux services administratifs de la Santé ou à d'autres tâches en dehors de la médecine des soins, leur réel domaine. Des indemnités de fonction spéciale, accordées par les Gouvernements, constituent un puissant attrait

---

(1) v. détails Annexe Statistiques Tableau n° 8

(2) Les candidats se trouvent actuellement à l'étranger ou dans les Universités congolaises.

vers les bureaux; on peut se demander si cette pratique ne devrait pas être abandonnée.

2.1.3. Le personnel auxiliaire: Aides-infirmiers, Aides-accoucheuses et autre personnel sous contrat.

Même au niveau provincial on ne dispose d'aucune statistique au sujet des engagements effectués depuis 1960 pour cette catégorie du personnel qui comptait 4445 unités en 1959. Suivant les renseignements obtenus sur place, on peut estimer le nombre des nouveaux engagés de 15 à 45 % de l'ancien effectif suivant les provinces.

Au printemps 1963, la majeure partie de ce personnel n'était pas payé depuis 3 ou 6 mois. Les dépenses prévues pour le personnel en 1963 dépassent d'un tiers le total du budget ordinaire des services médicaux de 1959.

Si la question du nombre du personnel qualifié crée aux autorités un problème, l'utilisation rationnelle du potentiel existant en pose une série d'autres:

. L'ordre hiérarchique, selon les qualifications professionnelles, est rétabli dans ses grandes lignes par une circulaire ministérielle du 22 mai 1962 (1). Elle rend notamment au médecin son autorité. Mais à l'échelon inférieur, de nombreux agents peu qualifiés occupent encore, à côté d'un personnel plus qualifié, des postes de direction.

. Parmi les médecins, plusieurs sont affectés sans souci de leur spécialisation et la plupart rencontrent dans leur travail sur place des difficultés par manque de matériel et de personnel auxiliaire, disposé à soigner.

. De nombreux agents, conduits à se replier vers les centres en 1960 et 1961, encombrant les bureaux des services administratifs où ils entretiennent un état de chômage latent. Une redistribution du personnel est nécessaire.

On note finalement l'absence d'un "Ordre des Médecins". Cet organisme pourrait, plus facilement que l'Etat, faire respecter les règles déontologiques de la profession, pour le plus grand bien des malades (2).

---

(1) Circulaire MS 1252-11/00983 du 22 mai 1962.

(2) Le décret du 23 juin 1960, portant création d'un Ordre des médecins, et les projets de modification ultérieurs ne sont pas encore appliqués.

## 2.2. L'approvisionnement en médicaments et matériel

Le total des dépenses de matériel (médicaments et outillage) supporté par l'Etat pour les 2.323 formations du Gouvernement ou les formations subsidiées par lui se chiffrait:

en 1958 à Fr. 295.388.000

en 1959 à Fr. 353.644.000

La plus grande partie de l'approvisionnement fut assuré à l'échelon central par le "Dépôt Central Médical et Pharmaceutique" (D.C.M.P.) à Léopoldville. L'activité de cet organisme ressort du tableau suivant :

---

<u>Année</u>	<u>Montant des importations:</u>	<u>Nombre de colis expédiés</u>	<u>Poids en tonnes</u>
1958	Fr 246.000.000	64.697	3.366
1959	Fr 209.000.000	70.111	3.446

---

Après l'Indépendance certaines provinces ont été amenées à créer leur propre dépôt pharmaceutique. Les montants des importations sont inconnues pour la Province Orientale et pour le Sud-Kasaï. Le Katanga a acquis, de juillet 1960 jusqu'à juillet 1962, 260 tonnes de produits pour une valeur globale de Fr.c. 70.645.574. A cette date les adjudications en cours atteignaient Fr.c. 48.133.000. Ces montants sont supérieurs au quota attribué jadis au Katanga par le D.C.M.P. de Léopoldville.

Depuis la réintégration de ces provinces, le D.C.M.P. de Léopoldville aura de nouveau en charge tout le Congo. Les difficultés de transport rendent le maintien ou la création de dépôts régionaux - surtout dans l'Est du pays - souhaitable.

Au moment de l'Indépendance le Dépôt de Léopoldville disposait d'un stock de produits pharmaceutiques pour une valeur de Fr. 120 millions. Les dépôts régionaux et les formations de l'intérieur avaient des réserves considérables. Ces réserves furent partiellement détruites ou pillées pendant les événements de 1960 et 1961.

L'activité du Dépôt Pharmaceutique Central de 1960 à 1963 ressort du tableau suivant (1):

---

(1) Les chiffres indiqués pour l'année 1960 concernent presque en totalité l'activité du DCMP pendant le premier semestre - avant l'Indépendance.

---

Année	Montant des importations:	Nombre de colis expédiés	Poids en tonnes
-----	-----	-----	-----
1960			
-1 sem.	Fr 100.000.000	41.171	2.212
-2 sem.	Fr 5.000.000		
1961	Fr 46.000.000	18.570	902
1962	Fr 79.000.000	24.732	1.065

---

Pour l'année 1963, des licences d'importation sont prévues pour une valeur entre Fr 100 et Fr 150 Millions. En se basant sur le montant minimum pour la consommation courante de médicaments et de matériel, soit 150 Millions de Fr par an, le Dépôt Pharmaceutique Central accuse un déficit (1):

pour 1960 de 45.000.000 Fr  
pour 1961 de 104.000.000 Fr  
pour 1962 de 71.000.000 Fr  
au total: 220.000.000 Fr

Ce déficit signifie en pratique:

- insuffisance des approvisionnements en médicaments et matériel courant pour les formations.
- épuisement de toutes les réserves au niveau central, régional et local, particulièrement grave à l'heure actuelle où les transports sont difficiles et lents.
- affaiblissement de la santé des populations, à cause de l'arrêt des campagnes de lutte contre les grandes endémies, de l'échéance de la protection due aux vaccins et de l'interruption des traitements des maladies chroniques.

Le rétablissement d'une situation normale nécessiterait, pendant des années, des moyens plus importants qu'avant l'Indépendance et un contrôle renforcé pour l'utilisation rationnelle des produits.

---

(1) On ne peut pas déduire du déficit global les importations du S-Katanga, de la Province Orientale et du Sud-Kasaï, qui ne compensent même pas les charges supplémentaires des services d'approvisionnement causées par les troubles.

### 2.3. Les transports

Plusieurs milliers de véhicules (1), propriété du Gouvernement ou loués par lui, ainsi que par des entreprises privées ou des organismes philanthropiques, assuraient, avant l'Indépendance, les transports pour les services de santé.

Ce charroi n'existe pratiquement plus. L'état des quelques véhicules qui circulent encore ne permet en général guère de quitter les routes des agglomérations. L'appui logistique accordé par les différents pays ou organisations internationales dans le cadre de leur assistance technique est insignifiant en comparaison des besoins réels.

Le réseau sanitaire du Congo est organisé en fonction de secteurs médicaux, dont chacun, équipé d'un Centre Médico-Chirurgical et entouré de Dispensaires satellites, dépend de centres régionaux; ceux-ci sont à leur tour subordonnés aux services centraux, hautement spécialisés. Sans maintien des communications entre ces échelons le potentiel en hommes et en matériel du système est paralysé, ce qui est actuellement le cas.

Les services de prospection, de contrôle épidémiologique, d'approvisionnement, les services de l'hygiène, le transport des malades sont arrêtés. Le personnel périphérique s'est replié vers les centres, et il y reste.

### 2.4. Le financement des services médicaux

Le budget des dépenses ordinaires pour les services médicaux se chiffrait avant l'Indépendance à environ 10 % du budget ordinaire total du Congo :

(en million de fr.c.)

<u>Année</u>	<u>Budget total</u>	<u>Budget médical</u>	<u>%</u>
1956	Fr. IO.22I	Fr. I.I03	10,8
1957	Fr. II.293	Fr. I.209	10,7
1959	Fr. I7.I03	Fr. I.4I3	8,8

(1) Chaque médecin, presque chaque Agent Sanitaire et beaucoup d'autres auxiliaires du Gouvernement, des Missions, des sociétés privées disposaient de leur voiture personnelle, louée pour le service par une indemnité kilométrique. Chaque formation hospitalière et tous les services spécialisés étaient équipés d'ambulances, de Cars - RX, etc... appartenant au Gouvernement.

Dans les conditions de 1959, chacune des 20 provinces actuelles du Congo pourrait disposer, pour son budget médical ordinaire, de Fr. 60 millions, si on admet un budget de 200 millions pour les services centraux et le District Fédéral de Léopoldville.

Pour 1963 on prévoit au budget national

Fr.c. 23.433.000.000

dont Fr.c. 10.392.000.000 pour le Gouvernement Central,

Fr.c. 13.040.000.000 pour les provinces.

Les services de santé du Gouvernement Central sont inscrits au budget central pour Fr.c. 420 millions. Les services médicaux provinciaux ont projeté des budgets dont la somme dépasse les 4,5 milliards. Les cabinets ministériels y sont inscrits pour 2,5 millions en moyenne, les dépenses prévues pour le personnel varient suivant les provinces entre 45 et 180 millions de Fr.

Le Gouvernement Central n'a jamais accepté ces prévisions, qui s'écartent manifestement des possibilités; il a attribué, en attendant les décisions parlementaires, des subsides aux provinces. Ces montants ne couvrent même pas les engagements déjà pris par les autorités locales. Au printemps 1963, dans la plupart des provinces, le personnel médical n'était plus payé depuis 3 ou 6 mois (1). Depuis leur création les provinces n'ont de même, en général, pas trouvé les moyens nécessaires à l'achat de médicaments (les commandes au D.C.M.P. doivent être accompagnées d'un versement au comptant). Les activités des formations médicales sont de ce fait dérégées.

L'absence d'une planification en fonction d'un budget équilibré a, dans le domaine médical, souvent des conséquences fatales. Ainsi, dans plus de la moitié des établissements que la Mission a visités, les tuberculeux n'étaient plus traités depuis des mois. Les moyens disponibles, employés de façon réfléchie et pour le nombre restreint de malades qu'il était possible de traiter, auraient permis la guérison d'une partie des patients, qui sont maintenant tous perdus. Certains services prophylactiques ont commencé le dépistage de malades qui, faute de moyens thérapeutiques, furent alors renvoyés dans leurs foyers - sans traitement.

## 2.5. L'organisation administrative

Les services médicaux sont dirigés (au niveau central et provincial) par des Ministres de la Santé Publique, assistés des membres

---

(1) Personnel sous contrat.

de leur cabinet (3 à 12 attachés, en plus du personnel de bureau). Jusqu'en automne 1962, il y avait 7 Ministres (1 au niveau central, 6 provinciaux), depuis le démembrement des anciennes provinces on en compte 21.

Les services administratifs ont suivi la même évolution. En plus du Secrétaire Général et des 6 directions du niveau central, chaque province a créé sa propre direction provinciale avec 6 sous-directions. Depuis l'automne 1962 le personnel de direction (ministériel et administratif) a de ce fait pratiquement triplé. Au niveau provincial les fonctions de direction sont en général assumées sans assistance de techniciens ou de conseillers qualifiés.

Les responsabilités entre l'échelon politique et l'échelon professionnel sont mal délimitées. Dans 3 provinces la collaboration semble bonne; ailleurs les frictions sont fréquentes et constituent une source de découragement pour le personnel soignant. Les malades en souffrent.

La coordination entre l'échelon central et les échelons provinciaux est insuffisante. Les provinces nouvellement créées sont jalouses de leur prérogatives qui incluent le domaine médical. La représentation du secteur de la santé au sein des gouvernements provinciaux est certainement nécessaire pour assurer aux programmes sanitaires la collaboration locale indispensable. Mais les frontières provinciales n'étant pas celles des grands problèmes sanitaires du Congo, le bien de tous exige une coordination étroite des efforts sous une direction centrale.

## 2.6. La situation sanitaire en général

L'insécurité en dehors des grands centres, le problème des transports, de la discipline, et le départ massif des cadres supérieurs ont réduit, au lendemain de l'Indépendance, les activités médicales au Congo à un certain nombre d'hôpitaux et aux tâches curatives.

Pendant longtemps, grâce aux stocks importants en médicaments et en matériel qui s'y trouvaient en juin 1960, le travail des cliniques a pu se poursuivre à un rythme réduit. Mais les approvisionnements étaient insuffisants, les réserves sont épuisées depuis longtemps et malgré le nombre restreint des médecins, leur travail est presque partout sérieusement entravé.

Si la réduction des activités curatives constitue pour les habitants de vastes régions un drame bien évident, les conséquences de l'arrêt des activités prophylactiques sont encore beaucoup plus graves. Le recensement médical et les activités prophylactiques

sont au Congo les moyens indispensables de lutte contre les maladies dont l'importance sociale est prédominante. L'importance des activités itinérantes, déployées avant l'Indépendance, ressort des quelques chiffres du tableau suivant :

---

Maladie	1958	Examens en	1959
-----	-----		-----
Trypanosomiase	6.254.454		5.242.987
Tuberculose	6.743.689		5.272.933
Lèpre	6.855.222		6.397.790
Pian	6.743.689		4.728.393

---

Chaque année, la moitié de la population subissait un examen de dépistage au point de vue des grandes maladies endémiques.

Depuis 3 ans, les services itinérants de lutte contre les grandes endémies, les contrôles épidémiologiques et une grande partie des travaux de l'hygiène sont pratiquement arrêtés .

Pendant ce temps, le Congo a vécu sur le capital de santé laissé par les services d'avant 1960, avec leurs vaccinations obligatoires et leurs mesures préventives d'une médecine de masse. L'échéance des délais de protection est inévitable. On doit s'attendre à des flambées pour toute la gamme des maladies à caractère épidémique. Au cours des visites au Congo la Mission a constaté une recrudescence certaine pour les grandes endémies telles que la maladie du sommeil, la tuberculose, les maladies vénériennes et le paludisme.

Sauf au Katanga et au Sud-Kasaï, aucune statistique médicale valable n'a pu être établie depuis 1960. Une planification rationnelle est de ce fait exclue. Sans renseignements précis et dépourvues de moyens d'action adéquats, les autorités sanitaires sont forcées de suivre les événements au lieu de les prévenir; elles risquent, devant la multiplication inévitable des foyers d'infection dans une population qui n'est plus protégée, de perdre tout contrôle. Il y a là une question de vie ou de mort pour le pays.

### 3. L'ASSISTANCE MEDICALE ETRANGERE

---

Le Congo est actuellement assisté dans ses problèmes médicaux par les missions catholiques, protestantes, par des oeuvres philanthropiques, par l'Organisation Mondiale de la Santé et l'O.N.U., par des groupes nationaux de la Croix-Rouge, les entreprises privées et l'Assistance Technique belge.

#### 3.1. Les missions catholiques (1)

102 congrégations catholiques dont

- 1 Allemande,
- 80 Belges,
- 1 Canadienne,
- 4 Espagnoles,
- 2 Françaises,
- 6 Hollandaises,
- 7 Italiennes,
- 1 Luxembourgeoise,

(et 2 organisations laïques) maintiennent actuellement 723 (+ 10) personnes pour le Service Médical du Gouvernement ou des Missions au Congo (2). Ce personnel dessert environ 300 localités à travers tout le pays. 80 % des religieuses travaillent dans les formations rurales isolées.

Parmi ce personnel on compte 8 Médecins (3), 466 auxiliaires agréés pour les services du Gouvernement, 219 auxiliaires agréés pour les missions ou oeuvres philanthropiques et 30 auxiliaires non agréés.

On ne dispose pas de statistiques sur les dons parvenus directement aux formations médicales par le canal des missions. Ces

- 
- (1) v. Annexe Répertoire des congrégations catholiques ayant un personnel médical étranger au Congo.
  - (2) v. Annexe Statistiques Tableaux 10 et 11: Répartition du personnel religieux - et composition du personnel médical agréé.
  - (3) 5 Médecins sont des religieuses, 3 sont des laïques de "Medicus Mundi".

La plupart des médecins des missions belges étaient avant 1960 (contrairement aux médecins des missions étrangères) des fonctionnaires du Gouvernement détachés aux missions sous le régime d'une convention.- Suite aux troubles de 1960, ces cadres ont quitté le pays et au début 1962 seulement 12 stations disposaient encore de 17 de leurs anciens médecins.

Le nombre du personnel religieux, par contre, n'a pratiquement pas changé depuis l'Indépendance.

dons sont importants. L'organisation "Caritas Catholica" seule a importé 50 tonnes de médicaments à titre de dons et elle en a acheté pour Fr.c. 20 millions. Elle a fourni environ 2000 tonnes de vivres et plus de 20 tonnes de vêtements et couvertures aux hôpitaux. Elle est intervenue pour Fr.c. 5 millions dans les frais de fonctionnement des formations et les a assistées dans leurs problèmes des transports. Elle a fait don de 5 ambulances.

### 3.2. Les missions protestantes (1)

30 sociétés missionnaires (ou philanthropiques) protestants dont

- 12 américaines;
- 5 anglaises,
- 3 suédoises,
- 2 norvégiennes

et d'autres, maintiennent actuellement environ 61 Médecins et 86 infirmières diplômées au Congo.

45 médecins sont missionnaires, les autres sont des volontaires qui exercent leur art pendant 1 à 2 ans au Congo. Ils sont subsidiés par leur société et, en partie, par le Gouvernement de la République (2). Les médecins protestants desservent environ 55 localités, certains<sup>en</sup> visitent plusieurs; parmi les formations bon nombre sont situées dans les régions les plus abandonnées du Congo.

A l'exception des missions britanniques, en général très pauvres, les missions protestantes disposent d'une organisation efficace pour leur ravitaillement, entre autres de plusieurs avions privés. Cette organisation leur a permis d'amener à l'intérieur les dons considérables de leurs sociétés mères en médicaments et matériel et de secourir des populations particulièrement isolées. Plusieurs sociétés missionnaires protestantes entretiennent un important centre de formation médical à Kimpese au Kongo-Central.

### 3.3. L'Organisation Mondiale de la Santé et l'O.N.U.C.

Depuis l'Indépendance l'Organisation Mondiale de la Santé a fourni environ 30 % des médecins et 5 % du personnel auxiliaire étranger oeuvrant au Congo. Parmi ce personnel il faut distinguer

---

(1) v. Annexe Répertoire des Sociétés missionnaires protestantes ayant un personnel médical étranger au Congo.

(2) Tarif du Gouvernement pour les médecins des missions = Fr.Congolais 180.000 par an = environ \$ 50 par mois au marché parallèle.

entre le personnel propre de l'Organisation (10 % de l'effectif) qui constitue le Staff consultatif et les "cadres opérationnels" (environ 90 % de l'effectif): des médecins engagés sur les crédits de "l'Opération des Nations Unies au Congo" avec un contrat d'un an, renouvelable (1). Ce sont des "cadres opérationnels" qui ont remplacé les premières équipes de secours de la Ligue des sociétés de Croix-Rouge, arrivées en 1960/1961.

En mai 1963 l'Organisation Mondiale de la Santé et l'ONUC maintenaient 200 personnes pour les services médicaux au Congo (2) - Parmi ce personnel on compte 157 médecins (9 administratifs, 6 professeurs à l'Université, 142 praticiens) et 43 techniciens sanitaires secrétaires et autres. L'administration de ce personnel est autonome.

Le personnel travaille dans 77 localités. 43 personnes sont affectées au centre de Léopoldville, 13 à Coquilhatville, 14 à Lulubourg, 14 à Bukavu et 13 à Stanleyville; le reste occupe, seul ou en groupes de 2 à 3, les formations rurales de l'intérieur. Beaucoup de formations sont situées dans les régions les plus délaissées où les conditions de vie et de travail sont pénibles. Les cadres de l'OMS constituent pour environ 50 localités le seul recours possible aux soins d'un médecin (3).

Par l'intermédiaire de l'U.N.I.C.E.F., l'Organisation Mondiale de la Santé a pu assurer à la plupart de ses médecins des moyens de locomotion. Mais elle ne dispose pas de crédits pour parer à l'insuffisance des services d'approvisionnement pharmaceutique du Gouvernement. Le travail de ses médecins est de ce fait, depuis l'épuisement des stocks constitués avant l'Indépendance, gravement entravé, leur rendement est presque partout très réduit.

Pour son opération au Congo, l'O.M.S. a connu des difficultés de recrutement. Elle déploie des efforts pour améliorer le niveau professionnel de son personnel conseiller et opérationnel.

L'ONU envisage, à partir de 1965, le retrait de ses effectifs opérationnels par groupes de 50 unités et au fur et à mesure de la rentrée des médecins congolais.

- 
- (1) Traitement moyen des "opérationnels" = \$ 8.460 par an  
+ Fr.c. 268.655 par an à titre d'indemnité journalière,  
+ \$ 200 pour l'épouse, \$ 300 enfant, \$ 400 aide pour les études des enfants dans le pays ou \$ 600 à l'étranger,  
+ \$ 100 indemnité d'affectation,  
+ Marchandises de cantine à prix réduit; congé tous les 30 mois.
  - (2) Sans les équipes médicales des forces armées des N.U. au Congo, qui ont bien souvent prêté leurs services à la population.
  - (3) Composition du personnel OMS., Annexe Statistique, tableau n° 12.

En dehors de l'assistance en personnel, l'O.N.U. est intervenue dans les problèmes de transports de vivres pour les hôpitaux. Ses avions ont transporté, en 1962, 27 % du volume total des médicaments (285 tonnes) envoyés aux formations de l'intérieur. L'OMS finance les études universitaires de 125 assistants médicaux congolais en France et en Suisse et la formation de 20 infirmiers dans les disciplines paramédicales. Elle accorde des subsides à 60 étudiants congolais dans les universités nationales. Les crédits affectés par l'OMS pour maintenir ses services sanitaires au Congo ainsi que pour assurer son programme de bourses et de formation du personnel congolais dépassent les \$ 4.000.000 par an.

#### 3.4. Les entreprises privées (1)

57 sociétés privées entretiennent actuellement un service médico-social au Congo. 28 se sont assurés les services de médecins sur place par contrat et disposent d'un personnel autochtone dépassant les 5 unités. 29 entreprises disposent de personnel médical engagé à l'étranger: 101 médecins, omnipraticiens et spécialistes, et 163 auxiliaires: infirmières, techniciens sanitaires. Ces sociétés emploient environ 1.500 congolais dans leurs services médicaux.

Le personnel médecin dessert 62 localités dont 37 sont sans autre secours médical. Les médecins exercent en partie l'itinérance.

En l'absence de services gouvernementaux, les formations des sociétés sont souvent envahies par des malades qui ne font pas partie du personnel des entreprises. On estime leur pourcentage dans les hôpitaux et dispensaires à 75 % en moyenne. Les soins destinés au personnel propre des entreprises en souffrent.

#### 3.5. La Croix-Rouge suisse

Dès l'automne 1960, la Croix-Rouge suisse a secouru la République du Congo avec une équipe médicale. Depuis lors un groupe de 20 médecins et auxiliaires médicaux est maintenu en permanence. Le personnel travaille pendant quelques mois au Congo pour être ensuite remplacé un à un, de sorte que la continuité de l'équipe est assurée.

---

(1) v. Annexe: Répertoire des entreprises privées ayant un service médical (personnel engagé à l'étranger) au Congo .

Jusqu'en décembre 1962, 140 médecins et auxiliaires suisses sont venus prêter leurs services au Congo. Les dépenses engagées jusqu'à cette date se chiffraient à S.Fr 870.000 pour le personnel, médicaments et matériel. L'ONUC a supporté un "per diem" pour les membres de cette équipe et elle a fourni une partie de leurs véhicules dont elle assure l'entretien.

L'unité médicale suisse entretient comme activité principale un hôpital moderne dans la banlieue de Léopoldville (l'hôpital de Kitambo). Elle est à l'unanimité appréciée par le corps médical pour la haute valeur professionnelle de ses spécialistes. En plus des activités cliniques, l'unité a fourni une aide en personnel au Ministère provincial de la santé de Léopoldville et au dépôt pharmaceutique central. Le personnel de l'Unité compte actuellement 7 médecins et 10 auxiliaires (1).

### 3.6. La Croix-Rouge danoise

La Croix-Rouge danoise reprendra, suivant un accord passé avec le Gouvernement de la République, en été 1963, la "Nouvelle Clinique", l'hôpital le plus moderne de Léopoldville (actuellement occupé par les services sanitaires des forces des Nations Unies). L'équipe danoise aura 11 médecins et 35 auxiliaires médicaux (2). Le personnel congolais de la formation sera repris en charge par le gouvernement, l'ONU accordera des bourses d'études pour les stagiaires. Le projet est prévu pour une durée (renouvelable) de 5 ans. Les crédits affectés à ce projet se chiffrent à 11 millions de D.Kr.

### 3.7. L'aide égyptienne

4 médecins égyptiens, fonctionnaires dans leur pays d'origine, sont mis à la disposition du Congo (3), qui les a engagés comme médecins du Gouvernement. Les intéressés ne bénéficient pas de subsides de leur pays.

### 3.8. L'assistance technique médicale belge

L'histoire de l'assistance médicale belge au Congo de 1960 à 1963 dépasse le cadre de cette étude. A la fin de l'année 1962, la

---

(1) Voir Annexes Statistiques, Tableau n° 13

(2) Voir Annexes Statistiques, Tableau n° 14

(3) Les médecins égyptiens ont été engagés par le gouvernement de Mr A. Gizenga à Stanleyville; ils ont été ensuite repris par le Gouvernement central.

Belgique contribuait à l'effort médical du Congo avec 174 personnes, dont 77 médecins, 6 pharmaciens et 91 techniciens sanitaires et autres (1). Ce personnel dessert environ 35 localités. Environ la moitié des médecins travaillent dans les grands centres de Léopoldville (16), Elisabethville (12), Coquilhatville (4), Stanleyville (1) et Bukavu (1). Le personnel belge fait partie des cadres de l'administration sanitaire de la République.

En février 1963 fut signé un accord de coopération médicale entre la Belgique et le Congo. Cet accord fut rendu exécutoire en mars de la même année. L'accord porte sur une rationalisation de l'effort belge dans l'esprit du programme de santé de la République du Congo, sur la possibilité d'une augmentation des effectifs (130 médecins et 130 auxiliaires au total) et sur une aide en matériel, produits pharmaceutiques et un appui logistique dans la mesure où le Gouvernement du Congo sera momentanément dans l'impossibilité de pourvoir à ces besoins lui-même.

---

(1) v. Annexe Statistiques Tableau n° 15, composition du personnel de l'assistance technique médicale belge.

#### 4. ETAT DES BESOINS ESSENTIELS ET PROJETS D'AIDE

---

Le plan d'intervention présenté ci-après tient compte des résultats de l'enquête tels qu'ils viennent d'être analysés et des orientations définies par le Programme de Santé de la République du Congo établi en février 1963 et qu'il a été jugé utile de rappeler in extenso en tête du présent chapitre.

##### 4.1. Programme de Santé de la République du Congo

L'amélioration de la santé publique est, dans l'ordre logique, un objectif primordial du gouvernement. Selon la notion universellement admise, la santé n'est pas uniquement l'absence de maladie, mais un état de complet bien-être physique, mental et social. Elle est pour les individus un élément primordial de leur bonheur et pour la nation la condition essentielle d'un harmonieux développement social et la base même de la prospérité économique.

L'objectif à atteindre dépasse donc l'aspect purement curatif de la médecine, mais implique la promotion de la santé par l'amélioration de l'hygiène générale et l'action préventive contre toutes les causes de maladies.

La mission du Ministère de la Santé consiste essentiellement à :

- réduire l'état endémique et améliorer la santé générale de la population du pays;
- prévenir l'éclosion d'épidémies;
- assurer le fonctionnement des établissements hospitaliers du gouvernement et des institutions qui s'y rattachent;
- favoriser le recrutement et la formation professionnelle du personnel médical.

Notre pays a le privilège de posséder un réseau remarquable d'institutions médicales de tout genre; hôpitaux, maternités, dispensaires, centres de traitements spécialisés, laboratoires, services d'hygiène publique, services pharmaceutiques, écoles d'enseignement médical de tous les degrés, etc... De plus, nos services ont acquis une bonne expérience des méthodes de médecine préventive et de lutte contre les principales maladies endémiques et épidémiques.

Il importe avant tout de maintenir notre capital de santé qui se trouve actuellement gravement menacé du fait de la pénurie de médecins et de l'interruption de nombreux services curatifs et surtout préventifs.

Dans un programme d'urgence avant que d'entreprendre de nouvelles constructions, il importe de permettre le fonctionnement des institutions hospitalières existantes et de reprendre dans les nombreux endroits où elles ont cessé, les activités de prospection médicale et de médecine préventive.

Le niveau d'évolution de la population dans de nombreuses zones rurales est tel que nos services ne peuvent se contenter d'attendre les malades, mais doivent étendre la protection sanitaire en allant vers les communautés pour dépister les malades contagieux qui s'ignorent et protéger les bien-portants. Dans les conditions actuelles de notre pays, parallèlement aux soins curatifs indispensables, la médecine préventive et l'éducation sanitaire, moins onéreuses et plus rentables, revêtent une valeur primordiale. Cette action préventive comprend notamment:

- . des campagnes de dépistage et de traitement des grandes endémies,
- . l'application des méthodes de chimioprophylaxie individuelle et collective,
- . des campagnes de désinsectisation contre les vecteurs de maladies,
- . des travaux communautaires d'assainissement concernant notamment l'approvisionnement en eau potable et l'éloignement des matières usées,
- . des programmes de protection maternelle et infantile,
- . des campagnes d'éducation sanitaire.

Pour assurer le plein rendement des structures existantes, tant des services gouvernementaux que des services privés, le pays devrait disposer d'un millier de médecins et d'un nombre au moins égal de personnel professionnel qualifié, tels que gradués en médecine et fonctionnaires ou officiers sanitaires, infirmiers, infirmières et accoucheuses, assistés eux-mêmes d'un grand nombre d'auxiliaires.

En ce qui concerne spécialement les médecins, qui constituent par essence le personnel de direction des services médicaux, notre pays ne dispose encore <sup>qu'</sup>d'un nombre très restreint de nationaux et les perspectives, en comptant la centaine d'assistants médicaux parachevant actuellement leurs études médicales en Europe, nous permettent d'escompter au maximum 400 médecins congo-

lais en 1970 et nous obligent donc à recourir pendant de longues années encore au recrutement de médecins étrangers.

Il est bien connu que les médecins spécialement formés aux problèmes médico-sociaux des pays tropicaux, et au surplus d'expression française, sont difficiles à recruter. Le Congo entend faire appel en ce domaine et en toute souveraineté à toute offre valable, tant de la part des institutions internationales que sur le plan d'accords bilatéraux. Nous accorderons la préférence aux éléments qui nous donneront le plus de garanties de stabilité. Si nous avons bon espoir que l'ordre revenant dans le pays et l'amélioration des conditions matérielles amèneront des candidatures plus nombreuses, il n'en reste pas moins vrai que dans l'immediat le nombre de médecins à notre disposition sera notoirement insuffisant. Dans ces conditions, il faut veiller avant tout à ce que les forces disponibles soient utilisées avec le maximum de rendement.

Tout en gardant le souci d'une équitable répartition des unités entre les diverses entités politiques du pays, le gouvernement se propose de renforcer et d'étendre la protection médicale à partir des régions qui ont conservé une structure stable et un ordre social et qui contribuent activement à la prospérité et à l'essor du pays par une production économique au bénéfice de toute la communauté nationale.

Nous désirons pousser avant tout la formation du personnel médical et para-médical en procédant au recrutement, en plus des médecins étrangers, d'un certain nombre de fonctionnaires ou techniciens sanitaires, infirmiers ou infirmières qualifiés, techniciens des appareils médicaux, principalement pour nos écoles d'enseignement médical, nos services d'hygiène publique et laboratoires, de même que pour la formation des équipes de prospection médicale.

Mais nous ne manquons pas seulement de personnel. Il nous faut également des médicaments en plus grande quantité, du matériel ou des pièces de rechange nécessaires pour nos installations médicales et des véhicules pour assurer la mobilité du personnel, principalement en médecine préventive. Outre les crédits que nous réserverons à cet effet dans notre propre budget, nous désirons obtenir dans ce domaine une aide de l'étranger.

#### 4.2. Etat des besoins essentiels et projets d'aide

Dans la perspective de la situation médicale actuelle du Congo le plan d'action proposé est, forcément, un plan d'urgence. C'est

dans le cadre des mesures exceptionnelles, dictées par des circonstances exceptionnelles, que l'assistance étrangère est vivement souhaitée et nécessaire.

Un plan de développement doit tenir compte des ressources dont le pays dispose actuellement ou qu'il pourra trouver à l'avenir par ses propres moyens et de toutes les possibilités d'aide qui lui sont offertes par l'assistance étrangère telles que nous les avons décrites plus haut.

L'examen de la situation sous cet angle fait apparaître un nombre de problèmes essentiels qui, à l'heure actuelle, n'ont pas encore trouvé de solution. Il s'agit par ordre de priorité:

- du problème du personnel,
- de l'équipement des services essentiels en moyens de locomotion,
- de la création d'une infrastructure mobile, adaptée à l'état d'urgence, pour la lutte contre les grandes endémies,
- d'une aide en médicaments et matériel et la mise en état du matériel existant,
- de l'achèvement de réalisations qui n'ont pu être terminées et de la construction d'établissements hospitaliers dans les régions qui, depuis 1960, ont connu une forte augmentation de leur population.

En fonction de ces besoins essentiels on peut définir le plan d'assistance suivant, qui comprend 5 projets:

#### 4.2.1. Etude sur les possibilités d'une assistance en personnel médical au Congo

L'étude aura pour objet de mener une enquête auprès des pays disposés à aider le Congo, sur les possibilités de fournir à la République du Congo des médecins et des auxiliaires médicaux qui feront partie des cadres du Gouvernement ou des institutions agréées par lui.

Pour valoriser le dispositif sanitaire existant, la République du Congo aurait actuellement besoin de 300 médecins et de 150 auxiliaires spécialisés. Le pays serait d'autre part dans l'impossibilité de fournir à ses cadres au complet les moyens de travail nécessaires. Ceux-ci sont déjà insuffisants pour le personnel en service. Une assistance en personnel devrait, en conséquence, aller de pair avec une assistance en matériel.

Différentes nations ont proposé au Congo la reprise de formations médicales: personnel et matériel fournis entièrement par le pays

offrant. Ces propositions ne rencontrent actuellement pas les vues des services de santé du Gouvernement Central. Ils ne souhaitent pas la formation d'îles, fussent-elles des hôpitaux, sur lesquelles le Gouvernement n'aurait plus de droit de regard. Le Gouvernement rejette de même les formules d'assistance technique médicale, qui opèrent sur la base d'une administration parallèle (1).

Le Gouvernement cherche par contre à recruter du personnel pour ses propres services ou dans le cadre des anciennes institutions philanthropiques agréées par lui. Ces fonctionnaires sont alors engagés soit :

- . par le Gouvernement lui-même, ou
- . par le Gouvernement avec l'aide d'une assistance étrangère qui supporte ou garantit une partie des rémunérations des intéressés, ou encore
- . par le Gouvernement, qui les détache aux formations philanthropiques, qui supportent ou garantissent une partie des traitements.

Les conditions de vie et de travail au Congo sont difficiles. Bon nombre de médecins ne résistent pas longtemps au climat moral et aux épreuves physiques que le service leur impose. D'autres ont trouvé une tâche à leur hauteur.

Les besoins essentiels sont:

1. Dans le cadre des médecins:

en plus des omnipraticiens diplômés en médecine tropicale:

10 hygiénistes	10 dentistes,
15 médecins de laboratoire	20 chirurgiens
6 spécialistes en éducation sanitaire	6 épidémiologues
5 ophtalmologues	4 phtisiologues
6 médecins O.R.L.	5 radiologues
	5 léprologues

2. Dans le cadre des auxiliaires:

en plus de techniciens itinérants:

6 pharmaciens	20 éducateurs sanitaires
3 microbiologistes	4 techniciens RX
	4 techniciens des appareils médicaux
	5 laborantins spécialisés.

---

(1) Il va de soi qu'un Etat souverain ne peut accepter le démembrement de l'autorité. A ce titre les administrations parallèles constituent des solutions à écarter. Par contre la fourniture d'équipes homogènes assurant le fonctionnement d'une cellule d'action telle qu'un établissement hospitalier doit pouvoir être envisagée, le Gouvernement ayant toute latitude d'exercer sur l'équipe mise en place les contrôles qui lui paraîtront nécessaires.

3. Dans le cadre des experts à court terme des médecins et administrateurs de santé, des épidémiologues, des médecins et techniciens spécialisés en éducation sanitaire, des mécaniciens et techniciens des appareils médicaux.

#### 4.2.2. Equipement des services médicaux essentiels en moyens de locomotion

Le projet a pour but d'équiper les services médicaux essentiels en moyens de locomotion, indispensables à leur fonctionnement normal, et de mobiliser le potentiel en hommes et en matériel du réseau sanitaire existant, qui est actuellement paralysé. (1) A cet effet 165 véhicules utilitaires, dont 40 camionnettes et 125 véhicules tout-terrain sont nécessaires.

Ces véhicules seraient mis à la disposition d'une direction technique médicale centrale qui veillerait à l'usage rationnel du matériel par les médecins et qui opérerait, suivant les priorités épidémiologiques, la concentration régionale des unités. Les véhicules ne pourraient être détournés de leur utilisation sans l'accord de cette direction responsable.

Sans préjudice des modifications que pourra imposer la situation épidémiologique, le plan théorique des affectations vise en premier lieu à rendre les "secteurs" médicaux (2) fonctionnels et à rétablir les communications et transports entre leurs services essentiels.

Le projet vise ensuite l'équipement mobile des services de lutte contre les maladies quaranténaires, comme les services antipesteux dans la province de l'Ituri, les services essentiels de l'hygiène, particulièrement là où les médecins ne disposent pas d'une aide étrangère quelconque en fait de véhicules, ce qui est le cas des médecins congolais diplômés ou attendus pour la fin 1963/1964.

Le montant du projet s'élève à U.C. \$ 660.000, et comprend la fourniture de 165 véhicules avec un stock unique de pièces de rechange ainsi que leur transport vers le Congo. Les frais de fonctionnement sont à charge du budget des Services Médicaux de la République qui prévoit cette dépense.

---

(1) v. p. 12

(2) v. p. 3

4.2.3. Equipement des services sanitaires avec des "Unités Mobiles" pour la lutte contre les grandes endémies

Le projet vise à contribuer par un ensemble "d'Unités Mobiles", à la lutte contre les grandes endémies, plus particulièrement contre la maladie du sommeil et la tuberculose et dans les régions délaissées par d'autres programmes.

L'objectif direct est la reprise du recensement médical de la population et la restauration de son capital de santé par des examens précis et des traitements adéquats à chaque affection, ainsi que l'établissement de statistiques exactes, de cartes endémiques et de tableaux démographiques qui permettront une programmation sanitaire rationnelle et un contrôle médical effectif.

Le projet est prévu pour une durée de 5 ans et destiné à être intégré, comme un ensemble, dans les services nationaux de la lutte contre les grandes endémies. Le montant de la réalisation du projet s'élève à U.C. \$ 4.513.000, échelonné sur 5 ans, (et éventuellement à U.C. \$ 587.000 en plus ou en moins par unité mobile).

Le recensement médical de la population du Congo est interrompu depuis 3 ans. Sa reprise constitue la préoccupation principale des autorités sanitaires. La recrudescence considérable de certaines affections confère au problème un caractère prioritaire.

La reprise des activités dans le cadre de l'organisation normale est souhaitable et possible à long terme. Dans l'immédiat, à court et moyen terme, cette voie ne garantira pas l'uniformité et l'efficacité de l'effort. Le Gouvernement ne dispose ni du personnel qualifié en nombre suffisant, ni des équipements nécessaires. Aussi faut-il, pendant une période transitoire, adapter les méthodes de travail à la situation donnée: l'éducation sanitaire doit remplacer un appui autoritaire des instances administratives et on aura souvent recours au recensement de petits groupes, plus exhaustif que les convocations collectives. La complexité de la tâche rend enfin nécessaire la présence de médecins sur les lieux de l'action.

Le problème posé par cette situation n'est pas neuf en Afrique et trouve sa solution par des unités mobiles. Le projet pour

---

(1) Véhicules: 165 x 4000 \$ U.C. = 660.000 \$ U.C. - Ce prix inclut 400 \$ U.C. de pièces de rechange par véhicule et les frais de transport.

le Congo comprend 5 unités terrestres et une unité fluviale, formant un ensemble, qui est mis à la disposition du Gouvernement. Tous les frais de l'opération: personnel, matériel et frais de fonctionnement sont assurés de l'extérieur. Il importe que cette action de première urgence des autorités sanitaires puisse poursuivre ses travaux sans entrave, à un rythme rationnel et indépendamment des difficultés locales, inhérentes à la situation actuelle. Le projet constitue un outil de travail complet, prêt à fonctionner.

L'objectif principal des unités est la lutte contre la maladie du sommeil dans les zones de haute endémicité (1), ensuite contre la tuberculose (2).

Les campagnes sont polyvalentes dans le temps c.à d. les itinéraires et les activités sont organisés pour chaque région en fonction d'une seule endémie prédominante; la lutte contre les autres affections est accessoire. L'équipement des unités est suffisamment important pour permettre un séjour prolongé dans les régions insalubres de haute endémicité, condition même de la réussite de l'opération (3).

---

(1) Les zones de haute endémicité sont:

- |                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| 1. Kongo-Central  | 4. Maniema-Sankuru   |
| 2. Kwango-Kwilu   | 5. Lomami, N-Katanga |
| 3. Lac Léopold II | 6. Kasai.            |

(2) La recrudescence de l'endémie tuberculeuse constitue, avec une morbidité estimée actuellement à 8 à 10 %, un souci majeur des services sanitaires. On sait que chaque tuberculeux à soigner coûte entre 5 à 10 Fr par jour = 3000 Fr par an, uniquement en médicaments (un lépreux coûte ± 50 Fr par an). Les frais d'hospitalisation se chiffrent par malade à environ 25.000 Fr par an.

A l'échelon national le traitement des malades coûterait, en médicaments seulement, entre 200.000.000 Fr et 300.000.000 Fr par an; leur hospitalisation 2.500.000.000 Fr.

Ces chiffres hypothétiques soulignent l'urgence d'une campagne prophylactique. Elle est envisagée par la vaccination au B.C.G. de tous les habitants de moins de 20 ans et coûtera à l'échelon national de 4 à 5 millions de doses de vaccin.

(3) Chaque Unité dispose du matériel suivant:

Unités terrestres:

- 1 Car médical
- 1 Fourgon matériel
- 1 Remorque groupe électrog.
- 2 Caravanes
- 4 Véhicules tout-terrain
- Matériel de campement
- Outillage.

Unité fluviale:

- 1 Vedette fluviale
- 1 Canot hors bord
- 2 Motocyclettes
- Matériel de campement
- Outillage.

Chaque Unité dispose du personnel suivant:

- |                               |                           |
|-------------------------------|---------------------------|
| 1 Médecin                     | 1 Fonctionnaire Sanitaire |
| 1 Fonctionnaire sanitaire     | 1 Infirmier diplômé       |
| 1 Infirmier diplômé           | 3 Aides-Infirmiers        |
| 4 Aides-Infirmiers-Chauffeurs | 1 Barreur                 |
| 1 Chauffeur-Mécanicien        | 1 Chauffeur-Mécanicien    |
| 1 Planton                     | 1 Planton.                |



4 Voitures tout-terrain	16					
Matériel de campement 5 tentes, mobilier, malles cantines etc.						
Outillage sommaire de charpenterie pr. fabrication de pièges.						
Outillage mécanique courant.	10					
Matériel didactique pour éducation sanitaire	4					
1.3. Fonctionnement:						
Vaccins	6	6	6	6	6	
Médicaments divers	14	14	14	14	14	
Matériel courant						
Carburants, lubrifiants	4	4	4	4	4	
Transport personnel et matér.	10	10	10	10	10	
Pièces de rechange, renouvellement du matériel (50 % de la valeur d'achat en 5 ans)	3	12	12	12	7	
<hr/>						
Total pour une Unité:	164	107	107	107	102	(587)
Total pour 5 Unités mobiles	820	535	535	535	510	2.935
2. <u>Unité Fluviale</u> : (1 Unité)						
2.1. Personnel (a):						
1 Fonctionnaire-sanitaire	8	15	15	15	15	
1 Infirmier diplômé	3	6	6	6	6	
3 Aides-Infirmiers	5	9	9	9	9	
1 Barreur	3	6	6	6	6	
1 Chauffeur-Mécanicien	3	6	6	6	6	
1 Planton	1	2	2	2	2	
2.2. Matériel:						
1 Vedette fluviale équipée(c)	70					
1 bateau moteur hors bord	4					
2 Motocyclettes	1					
Matériel de campement, etc. comme en 1.2.	10					
2.3. Fonctionnement: comme 1.3.						
	30	30	30	30	30	
<hr/>						
Total pour l'Unité fluviale:	138	74	74	74	74	434
3. <u>Equipe d'étude</u>						
3.1. Personnel de l'équipe et remplaçants du personnel des unités en congé:						
1 Epidémiologue	22	22	22	22	22	
1 Méd. éducation sanitaire	22	22	22	22	22	
1 Médecin	20	20	20	20	20	
2 Fonctionnaires sanitaires	30	30	30	30	30	
2 Clercs	12	12	12	12	12	
1 Infirmier diplômé	6	6	6	6	6	
4 Aides-Infirmiers	12	12	12	12	12	
2 Personnel technique autre	10	10	10	10	10	
3.2. Matériel:						
6 véhicules tout-terrain	24					

3.3. Fonctionnement:						
Carburants, lubrifiants, pièces de rechange, réparations:	6	6	6	6	6	
Matériel didactique, éducation sanitaire	20	20	20	20	20	
Transport de personnes et de matériel	4	4	4	4	4	
	<hr/>					
Total:	188	164	164	164	164	844
4. <u>Imprévus</u>	60	60	60	60	60	300
	<hr/>					
Total général:	1206	833	833	833	808	4513
	<hr/>					====

4.2.4. Aide en médicaments et matériel

Ce projet a pour but de compléter le précédent par la fourniture de médicaments et de matériel médical aux formations vers lesquelles les malades dépistés lors des campagnes de lutte contre les grandes endémies sont dirigés si leur traitement dépasse les moyens thérapeutiques des unités mobiles.

Le projet de lutte contre les grandes endémies par les unités mobiles poursuit surtout un but préventif et constitue un ensemble bien délimité. D'autre part, le recensement de la population fera apparaître un grand nombre de malades autres que ceux recherchés pour une affection endémique et dont le traitement ne pourra pas être entrepris par les unités. Ils devraient normalement être dirigés vers les dispensaires et les hôpitaux les plus proches.

(a) Les montants indiqués pour le personnel comprennent:

- le traitement
- le "per diem"
- l'indemnité de non-clientèle pour les médecins,
- l'indemnité d'itinérance,
- les primes spéciales,
- les assurances sociales et
- les voyages (1 voyage par an pour l'agent et son épouse).

(b) Les montants indiqués comprennent les frais d'acheminement vers le Congo.

(c) Vedette fluviale à usage médical:

Type: Constructeur Meuse & Sambre.

Longueur: 18,43 m

Largeur: 3,43 m

Creux: 1,34 m

Tirant d'eau: 0,39 m

Tonnage: 29,610 tonnes

Prix en 1958: 2.660.000 Fr

Moteur Mazout Daimler-Benz

120 HP.

Réservoir carb.: 1000 l

On a donné plus haut un aperçu de la situation des services d'approvisionnement du Gouvernement. Les quotas en médicaments accordés aux hopitaux et dispensaires ruraux ne permettront que difficilement, parfois même pas du tout, une charge supplémentaire de malades pour ces formations. Une partie de l'effort, déployé par le personnel itinérant, sera donc perdu si les établissements, qui pourraient collaborer à l'action des unités mobiles, ne disposent pas d'un supplément en moyens de travail.

Le but du présent projet est de fournir à toutes les formations, dispensaires ou hôpitaux, gouvernementales et autres qui se prêteront sur l'itinéraire des équipes itinérantes comme centres de traitement, les moyens nécessaires à leur collaboration. L'aide devrait s'étendre à toutes les équipes itinérantes que le Gouvernement pourrait constituer avec un personnel expérimenté (1). Le projet profitera aux populations et aux formations rurales les moins favorisées.

Le coût du projet s'élève à 200.000 \$ U.C. par an, soit 1.000.000 \$ U.C. au total et pour 5 ans. Cette somme comprend l'achat de médicaments, de matériel, de pièces de rechange (2) et les frais de transport.

Une aide à la remise en état du matériel existant, la possibilité donc de réparer le grand nombre d'appareils médicaux (notamment des appareils de RX) tombés en panne faute d'entretien et par manque de pièces de rechange, pourrait être réalisée par des techniciens spécialisés itinérants (3).

Il faudrait à cet effet 5 techniciens et le matériel nécessaire aux réparations et à l'entretien.

Le coût de cette opération est le suivant (en 1.000 \$ U.C.):

- 
- (1) La formation "d'équipes légères" à rayon d'action limité est possible et prévue pour les secteurs médicaux qui disposent de plusieurs médecins et d'un véhicule fourni par une assistance étrangère.
  - (2) indispensables à la mise en état des appareils médicaux.
  - (3) Avant l'Indépendance chaque province disposait au moins d'un technicien itinérant; il en reste actuellement deux pour tout le Congo.

N°	Article	Année					Totaux
		1	2	3	4	5	
1	Personnel (a):						
	5 Techniciens (5 x 15)	75	75	75	75	75	370
2	Matériel (b):	100	40	40	40	40	260
3	Transport pers. & matériel	20	20	20	10	10	80
	Total :	195	135	135	125	125	710

(a) Traitement, indemnités, assurances, voyages compris.  
 (b) par province ca. Fr. 120.000

#### 4.2.5. Etude sur les possibilités de l'achèvement ou de la construction d'établissements hospitaliers

Cette étude aura pour objet l'examen des possibilités d'achèvement ou de construction d'établissement hospitaliers dans les régions qui ont connu une forte augmentation de leur population depuis 1960.

Le Congo dispose d'une infrastructure sanitaire exceptionnelle pour l'Afrique (1). Conçue en période de pleine expansion, elle paraît actuellement, du fait de son faible degré d'utilisation, trop importante pour le pays.

Ceci est vrai pour une partie du Congo. Pour d'autres régions, par contre, l'infrastructure existante est insuffisante. Les luttes tribales, les bouleversements sociaux et économiques depuis 1960 ont provoqué de véritables migrations de populations vers certains territoires. L'exemple le plus frappant est le Sud Kasai qui comptait en 1959 265.000 habitants; on estime actuellement cette même population à 1.200.000 personnes.

Des phénomènes similaires, quoique moins importants, se sont produits pour le District Fédéral de Léopoldville, pour Coquilhatville, Stanleyville, Goma, Bukavu et E'ville.

Parmi les nombreuses demandes de construction hospitalières, recueillies au cours de la mission d'étude, les projets concernant les régions citées méritent sans doute une attention particulière.

(1) v. Annexes, Statistiques, tableau n° 2.

Dans la plupart de ces localités d'importants projets de construction ont été mis sur chantier dans le cadre du dernier plan décennal; ces travaux sont arrêtés depuis l'accession du Congo à l'indépendance.

On trouvera ci-dessous la liste des projets qui sont apparus d'une particulière urgence. (Les montants estimés des réalisations sont exprimés en 1000 \$ U.C.).

. Nouvel Hôpital à Coquilhatville (1)	130
. Extension sanitaire Léopoldville (2)	
- Lovanium	181
- Ndjili	60
. Nouvel Hôpital Léopoldville (3)	<u>+2000</u>
. Hôpital Goma (4)	-
. Sanatorium Stanleyville (5)	600
. Clinique universitaire E'ville (6)	<u>+ 1000</u>
. Nouvel Hôpital Bukavu (7)	-

L'étude proposée devrait s'attacher à établir des propositions de constructions ou d'achèvements susceptibles de répondre aux besoins essentiels des populations mais dans un strict souci d'économie.

- 
- (1) Il s'agit de valoriser des constructions achevées (d'un montant de \$ 700.000), mais, dans leur état actuel, non fonctionnelles.
  - (2) L'extension sanitaire des cliniques universitaires de Lovanium (et le centre de Ndjili), zones sanitaires pilotes dans une région surpeuplée du District Fédéral, poursuivent un but curatif, préventif et éducatif pour la population et les étudiants de l'Université, Construction de 4 dispensaires (+ 1) simples. Le personnel est assuré.
  - (3) Hôpital de 500 lits dont le gros oeuvre est achevé. Construction dans un quartier particulièrement surpeuplé.
  - (4) Construction inachevée dans une localité sans hôpital. Il s'agit de valoriser la partie existante (2e et 4e étage) du bâtiment.
  - (5) Le gros oeuvre est achevé. Le bâtiment est situé dans une région surpeuplée.
  - (6) Construction terminée. Il s'agit de la remise en état du bâtiment actuellement occupé par l'ONU et de son équipement comme clinique universitaire.
  - (7) Construction inachevée (6 et 12 étages). Il s'agit comme pour l'hôpital de Goma de valoriser la partie existante des bâtiments.

5. ANNEXES

---

5.1. Statistiques

TABLEAU n° 1 Personnel médical au Congo au 31 décembre 1959

PERSONNEL CONGOLAIS = 5.582	
1. Assistants Médicaux	136
2. Infirmiers sous statut	1.001
3. Gardes sanitaires	112
4. Infirmières-accoucheuses	15
5. Aides-accoucheuses diplômées	466
6. Aides-Infirmiers avec certificat	3.582
PERSONNEL EUROPEEN = 2.737	
1. Médecins	761
- Gouvernement	429
- Sociétés privées	149
- Missions cath. et protestantes	80
- Organismes philanthropiques	27
- Privés et Colons	76
2. Pharmaciens	75
- Gouvernement	19
- Sociétés privées	56
3. Dentistes	44
- Gouvernement	7
- Divers	37
4. Biologistes	11
- Gouvernement	11
5. Auxiliaires médicaux et Agents sanit.	623
- Gouvernement	478
- Sociétés privées	85
- Missions cath. et protestantes	50
- Organismes philanthropiques	10
6. Infirmières religieuses et laïques	1.223
- Gouvernement	148
- Agréées pour le Gouvernement	435
- Agréées pour les Missions	324
- Sociétés privées	74
- Missions non agréées	242

TABLEAU 2. Formations Sanitaires en 1959

	Nombre des	
	Formations	Lits
1. CLINIQUES	= <u>128</u>	<u>1.482</u>
- Cliniques et Maternités de l'Etat:	55	912
- Cliniques et Maternités subsidiées par l'Etat:	37	212
- Cliniques et Maternités de Sociétés privées:	36	358
2. HOPIAUX ET DISPENSAIRES	= <u>2.943</u>	<u>72.389</u>
- Hôpitaux et Maternités de l'Etat:	122	23.002
- Hôpitaux subsidiés par l'Etat:	161	16.674
- Hôpitaux de sociétés privées:	89	13.858
- Dispensaires ruraux Etat:	1.376	9.304
- Dispensaires subsidiés par l'Etat:	476	7.194
- Dispensaires de Sociétés privées:	728	2.357
3. FORMATIONS SPECIALISEES (Trypanosomiase, Lèpre, TB)	= <u>105</u>	<u>13.671</u>
- Formations de l'Etat	39	4.897
- Formations autres	66	8.774
TOTAL GENERAL :	= 3.176	87.542

TABLEAU 3. Moyenne des présences effectives (1) de médecins des anciens cadres au Congo après l'Indépendance.

	1960		1961		1962	
	semestre		semestre		semestre	
	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>2</u>
Médecins du Gouvernement	429					
Médecins de l'Assistance technique belge:		152	130	95	80	75
Médecins de Sociétés :	149	94				
Médecins des Missions et Org. philanthr. :	107	66				
Médecins privés, Colons:	<u>76</u>	<u>44</u>				
	761	356				

(1) Moins de 3 mois d'absence du Congo. Le personnel en congé régulier de 6 mois est compté comme absent.

TABLEAU 4. Moyenne des présences effectives du personnel auxiliaire laïque des anciens cadres du Gouvernement après le 30 juin 1960

	1960		1961		1962	
	semestre		semestre		semestre	
	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>2</u>
Pharmaciens :	19	10	8	5	6	5
Biologistes:	11	4	3	3	4	3
Agents sanitaires:	478	83	76	60	53	42
Infirmières:	148	51	47	38	38	35

TABLEAU 5. Départs des anciens "Assistants Médicaux Congolais" boursiers dans les Universités européennes

Date du départ	Durée des études (années)	Université	Nombre	Totaux:
1960 juil.	3	belges	3	
oct.	3	Lyon	13	
oct.	3	Bordeaux	23	
oct.	3	Montpellier	12	
oct.	3	Nantes	13	
oct.	6	Genève	7	
nov.	3	belges	1	
				71
1961 sept.	3	belges	1	
sept.	3	Lyon	12	
oct.	3	Bordeaux	12	
oct.	3	Rennes	6	
oct.	3	Montpellier	8	
oct.	3	Nantes	10	
oct.	3	Lausanne	6	
				55
1962 sept.	3	belges	2	
oct.	3	Lyon	7	
oct.	3	Bordeaux	5	
oct.	3	Rennes	4	
				18
TOTAL GENERAL				144

TABLEAU 6. Equipes de secours de la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge au Congo de juillet 1960 à juillet 1961

Origine de l'équipe	Nombre de		Nombre de Teams:	Nombre de pers.:	Journées de travail
	Méd.	Aux.			
Rép. Démocratique					
Allemande	9+1	10	6	20	2.034
Rép. Fédérale Allem.	7		3	7	999
Australie	8	2	4	10	1.358
Autriche	4		2	4	428
Canada	12	6	5	17	1.582
Danemark	14+7	4+11	8	26	2.213
Finlande	7	2	4	8	603
Grèce	3	5	2	8	753
Inde	2	1	1	3	483
Iran	5	1	2	6	549
Irlande	2		1	2	359
Japon	2		1	2	297
Norvège	7	2	3	9	734
Nouvelle Zélande	2		1	2	230
Pakistan	2	3	1	5	970
Pologne	6	1	3	7	1.207
Pays-Bas	2	3	1	5	495
R. A. U.	3		1	3	89
Suède	4	4	3	8	516
Tchécoslov.	4	2			
Turquie	2		1	2	170
Venezuela	2	1	1	3	219
Yougoslavie	2	2	1	4	640
TOTAUX :			57	168	17.771

TABLEAU 7. Médecins et techniciens étrangers travaillant au Congo au début 1963 (1)

	Médecins	Techniciens et autres
O.M.S. / O.N.U.C. (2)	151	40
Missions & Oeuvres philanthrop. (3)	69	816
Sociétés privées	101	163
Assistance Technique belge	77	97
Privés et Colons	41	38
Gouvernement sans assistance étrangère	18	2
Croix-Rouge suisse	7	10
Croix-Rouge danoise (4)	11	35
<b>TOTAUX :</b>	<b>475</b>	<b>1.054</b>

- (1) Sans le personnel des facultés de médecine.  
 (2) Sans personnel médical des forces armées.  
 (3) Sans les bénéficiaires de l'assistance technique belge.  
 (4) Début du service prévu pour été 1963.

TABLEAU 8. Plan théorique de fin d'études pour les étudiants congolais candidats en médecine, actuellement en formation

Universités de	Nombre de sortants en						
	1963/1964	1965/1966	1967/1968	1969/1970			
France	55	48	16	-	-	-	-
Belgique	13	2	1	2	8	-	-
Suisse	-	-	6	7	-	-	-
Autres pays	1	-	-	2	1	-	-
Lovanium	6	6	3	8	8	17	41
Elisabethville	-	1	7	-	3	-	1
<b>TOTAUX :</b>	<b>75</b>	<b>57</b>	<b>33</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>42</b>
<b>TOTAL GENERAL = 263</b>							

TABLEAU 9. Tableau des besoins en personnel médical pour maintenir au Congo le niveau sanitaire de 1959 (1 Médecin/16.000 habitants), Assistants Médicaux Congolais inclus, d'après le Dr. Btesch, de l'OMS.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Nombre d'habitants en millions	14,2	14,5	14,8	15,2	15,5	15,9	16,3	16,6	17,0	17,4	17,8
Nombre de médecins par 16.000 habit.	887	906	925	950	969	994	1019	1037	1062	1087	1112
Nombre de médecins congolais	-	2	3	4	4	6	30	50	60	60	90
Nombre d'assistants méd. congolais:	136	136	20	20	-	-	-	-	-	-	-
Total médec.+ assist. méd. congolais	136	138	161	185	189	195	225	275	335	395	485
Nombre de méd. et assist.méd. congolais manquants	751	768	764	765	780	799	794	762	727	692	627

TABLEAU 10. Distribution du personnel religieux (médical et ménager) catholique dans les services médicaux du Congo

---

Agréés pour le service médical du	
- Gouvernement	
Hôpitaux	330
Dispensaires	34
Services ménagers	110
Agréés pour le service médical des	
- Missions et formations philanthr.	219
Non agréés, travaillant pour les S.M.	30
TOTAL :	<hr/> 723

---

TABLEAU 11. Composition du personnel médical religieux et agréé au Congo

---

Médecins (dont 5 religieuses)	8
Infirmières accoucheuses	142
Infirmières	199
Accoucheuses	147
Assistantes Infirmières	56
Assistantes Infirmières-accoucheuses	7
Agents Sanitaires	24
TOTAL :	<hr/> 583

---

TABLEAU 12. Personnel de l'O.M.S. / O.N.U.C. au Congo en mai 1963

---

Médecins enseignants (Université)	6		
" conseillers (administratifs)	9		
" omnipraticiens	96		
" chirurgiens	36		
" anesthésistes	2		
" Léprologues	1		
" O.R.L.	1		
" Pédiatres	1		
" Dentistes	3		
" Internistes	2		
Microbiologistes		6	
Pharmaciens		4	
Administrateurs		3	
Infirmières monitrices (Université)			3
Ingénieurs et techniciens Sanitaires			12
Infirmières			3
Techniciens et techniciennes RX			3
Fonctionnaires administratifs (staff)			1
Secrétaires (OMS staff)			5
	---	---	---
Totaux :	157	13	30
Total général:	200		

---

TABLEAU 13. Personnel de l'Unité Médicale suisse au Congo,  
mai 1963

---

Médecin en chef	1		
Internistes	3		
Pédiatres	1		
Chirurgien	1		
Gynécologue	1		
Infirmiers			4
Anesthésiste			1
Laborantins			3
Pharmaciens		2	
	---	---	---
Totaux:	7	2	8
Total Général:	17		

---

TABLEAU 14. Personnel de la Croix-Rouge danoise prévu en été 1963

---

Médecins	11		
Ingénieur des Hôpitaux		1	
Infirmières			24
Infirmières accoucheuses			3
Secrétaires (enseignement)			5
Physiothérapeute			1
Mécanicien			1
	---	---	---
Totaux:	11	1	34
Total général:	46		

---

TABLEAU 15. Personnel de l'Assistance Technique Médicale belge  
au début 1963 (1)

---

Médecins omnipraticiens	38		
" de laboratoire	6		
" hygiénistes	3		
" phtisiologues	3		
" psychiâtres	2		
" enseignants	6		
" léprologues	2		
" radiologues	3		
" ophtalmologues	2		
" pédiatres	3		
" gynécologues	3		
" internistes	2		
" chirurgiens	4		
Pharmaciens		6	
Entomologues		1	
Enseignants (techniciens)		1	2
Techniciens de laboratoire			10
Techniciens hygiénistes			12
Intendants des hopitaux			2
Techniciens léprologues			2
Techniciens administratifs			
pharmaciens			
secrétaires			21
Techniciens RX			2
Techniciens des centres de recherche			2
Infirmières monitrices			4
Infirmières			32
Totaux :	77	8	89
Total général:	174		

---

(1) Sans la centaine de professeurs et techniciens de l'enseignement universitaire à Léopoldville et E'ville. Ce personnel fait partie des cadres des enseignants.

5.2. Répertoire des sociétés privées et des Missions catholiques et protestantes ayant un service médical avec personne étranger

5.2.1. Entreprises privées

NOM & ADRESSES DES ENTREPRISES	Poste	Nombre	
		Méd.	Aux.
1 C.F.L. Cie des Chemins de Fer du Congo Sup. aux Grands Lacs Africains Léo, BP. 2998, Tél: 4776/3512 Building Forescom 6me. Bx, 24 av. de l'Astronomie, Tél: 17.62.15.	Albertville	1	
2 B.C.K. Chemins de Fer du Bas Congo au Katanga Elisabethville. Bx, 7, rue Montagne du Parc, Tél: 11.80.17 , 11.36.05	Eville Mweka Kamina Mutshatsha Jadotville	4 1 1 1 1	
3 K.D.L. Cie des Chemins de Fer Katanga-Dilolo-Léo -idem-	Luluabourg	1	
4 B.C.K.-Manganèse, Kisenga, S.Katanga Bx: 46, Rue Royale, Tél: 11.80.17.	Kisenga	1	5
5 VICICONGO , S.C.R.L. Sté des Ch. de Fer Vicinaux du Congo Léo: 9, Av. Valcke, Tél. 3611 Bx.: Tél. 11.98.60.	Paulis Aketi	1 1	
6 AGRIFOR Lemba (May.), Congo, Bx.: Tél. 11.98.60.	Lemba	1	
7 COMUELE Léo, Av. Valcke, Tél. 3611 Bx.: 11.98.60	Mukosi		4

8	OTRACO Léo: BP. 98, Tél: 4761 ext: 255 Bx.: Tél. 37.85.86.	Léo Léo-Matadi Boma Coq. Yuki Katji	3 1 (1) 1	3    1 1
9	Cie du Kasai & de l'Equateur (siège social Dima p.Banningv.) Léo, BP. 90, Tél.2254/2738 CCCI. Bx.: 13, rue de Bréderode, Tél: 13.28.24.	Mokamba	1	
10	Cie Sucrière du Congo Léo BP 8816, Tél: 5624, Build. C.C.C.I. Bx.: -idem- N° 9	Moerbeke	2	
11	S.C.A.M. Sté de Cultures et d'Industries Agricoles au Mayumbe, Léo: BP. 327, Tél: 4226, Building Interfina 2me. Bx.: -idem- n° 9	Tschela	1	2
12	Entreprises Agricoles et Indus- trielles de la Busira au Lomami Léo: BP.90, Tél: 2254/2738, Building C.C.C.I. Bx.: -idem- n° 9	Yaluwe	1	
13	CICO Léo: BP.7598, Tél: 4250/4507 Building C.C.C.I. Bx.: -idem- n° 9	Lubudi	1	1
14	SOBAKI, Sté Belgo-Africaine du Kivu (Ex-CNKI) Malungu, Congo Bx.: Tél: 11.51.78/79	Walungu Kikulubwe	1 1	5
15	S.C.C. Société de Cultures au Congo. Binga. Bx.: (Anvers)	Binga Bosongo	2 2	
16	B.C.M. Bangala Cultuur Maat- schappij Au Congo Busumansi Bx.: -(Anvers)	Busumansi	1	

17	COBELMIN, Sté Belge d'Entreprises Minières, Schangugu BP. 78 Bx.: 47, rue Royale, Tél: 12.66.40.	Bukavu Kibiliketa	1 1	1
18	FORESCOM Léo, BP. 7348, Tél.2196, Building Interfina Bx.: Tél. 12.31.74.	Nioka	1	
19	Kinetain Léo: -idem- n° 18 Bx.: -idem- n° 17. Tél. 12.66.40	Kailo Lulingu Kamituga	1 1 1	
20	SIBEKA (MIBA) Bakwanga. Léo: BP. 8633, Tél. 5775 Bx.: 7, rue Montagne du Parc, Tél: 13.39.53.	Bakwanga	6	4
21	GEOMINES c/o Direction Générale Wanono Bx.: Tél. 11.64.33	Manono	1	
22	Plantations Lever au Congo Léo: BP. 8611, Tél. 5620/5496 Bx.: 46, rue Montoyer, Tél: 11.90.30	Leverville Brabanta Flandria Alberta Yalinginba Waka Mokaria Elisabethville Léo	3 1 1 1 1 1 1 3 1	37
23	SYMETAİN Léo BP. 1198, Tél. 4216/17 (c/o Crédit foncier) Bx.: 112, rue du Commerce, Tél. 13.29.73	Kalima Punia Kasese	2 2	2
24	TEXAF Léo BO. 3085, Tél. 9171/75 Br.: 18, rue Joseph II, Tél: 12.30.70	Léo	1	1

25 U.M.H.K. Union Minière du Haut Katanga, Eville Bx.: 6, Montagne du Parc Tél: 13.60.90	Kipushi	2	
	Eville	5	
	Jadotville	7	
	Kolwesi	9	
	Kambove	1	
	Madingusha	1	80
	Nzilo	1	
	Luena attente	1 3	
26 Cie Jules Van Lancker Léo: BP. 199, Tél. 3118 Bx.: 17, rue de Londres, Tél. 11.66.91	Kolo		2
27 Kilo-Moto Léo, BP. 8498, Tél. 4961. Building Forescom Bx.: 1, Place du Luxembourg, Tél. 11.64.85	Kilomines	1	2
	Mongbwala	1	
	Watsa	1	5
	Asani	1	
28 SABENA Léo, Av. Hauzeur Tél. 3854/3960/3829	Léo	3	4
29 COTONCO Léo: BP.341, Tél. 3344 Building Foresoom Bx.: rue de Bréderode, 2 Tél. 12.98.24.	Dingila	1	2
	Boto		1

5.2.2. Sociétés Missionnaires Protestantes

NOM ET ADRESSE DE LA SOCIETE	POSTE	Nombre	
		Méd.	Aux.
1 Assemblée de Dieu au Congo, c/o Congo Protestant Relief Agencie Léopoldville-Kalima, BP. 3094	Biodi p.		1
	Dungu		
	Andudu p. Watsa		2
2 American Presbyterian Congo Mis- sion, Broad of World Mission, Presbyterian Church of the U.S.A. Box 330, Nashville, Tennessee, U.S.A. (A.P.C.M.)	Bulape	1	1
	Luebo p.	1	
	Llabg.		
	Bibanga	2	2
	Lubondai	1	2
	Mboi		1
	Moma		
3 American Memnonite Brethern Mis- sion, A.M.B.M./A.F.M.C./A.M.S.M. Hillsboro, Kansas, U.S.A.	Kajiji p.		1
	Kahemba		
	Kafumba p. Kikwitt		1
4 Armée du Salut c/o BP. 3094 Léopoldville	Léo I		1
	Léo II		1
	Kasangulu		1
	Kavwaya		1
	Stanleyville		1
5 American Baptist Foreign Mission Society, A.B.F.M.S., 475 River- side Drive, New-York 27, N.Y. U.S.A.	Wanga	2	
	Sona-Bata	1	
	Nsoma-Mpangu	1	
	Moanza	1	
	Boko p. Popo		
6 African Inland Mission, A.I.M. 253, Henry Street, Brooklyn 1, N.Y., U.S.A.	Ochia	4	4
	Rethy	1	1
	Aba	1	1
	Banda	1	1
	Bogoro		1
7 Association des Eglises Libres de Norvège, A.E.L.K./A.E.L.N. c/o, F. Eriksen, Sannerгатen 12, Oslo, Norvège.	Kalonga	1	

8 Baptist Mid Mission, E.C.C./B.M.M. 1120, Chester Av., Cleveland 14, Ohio, U.S.A.	Iwungu p.	1	
	Kikwitt		
	Bakala p.		2
	Idiofa		
	Kifuandzonfo		1
	Mangungu		1
	Balaka		1
9 Baptist Missionary Society, B.M.S. 93-97 Gloucester Place, London W I, England	Yankusu	2	
	Pimu	1	
	Bilobo	1	
	Tondo	1	
	Lukolela		1
	Kibentele		1
10 Congo Balolo Mission, C.M.B. Harley House 99, Thurleigh Rd., Balham, London S.W. 12, England	Baringa	1	
	Yoseki	1	
	Rosodjafo		1
	Lulonga		1
11 Berean African Missionary Society E.B./B.A.M.S., 3536 Russel Bd. St. Louis 4, Missouri, U.S.A.	Ikozi		
	Katshunga	1	
12 Congo Inland Mission, C.I.M., Box 89, 251, W Hivaly Av., Elkart, Indiana U.S.A.	Mukedi	2	
	Tschikapa	1	4
	Kalonda	1	1
	Nyanga		1
	Kamayola		1
	Kandala		1
	Banga		1
	Charlesville		1
	Mutena		1
13 Congo Protestant Relief Agencie, Léopoldville Kalina BP. 3094	Ngombe Lutete	1	
14 Christian & Missionary Alliance, C.M.A., 260 West, 44th street, New-York, 36, N.Y., U.S.A.	Kinkonzi	1	2
	Madua	4	2
15 Disciples of Christ Congo Mission D.C.C.M., Mission building 222, Downey Av. Indianapolis 7, Indiana U.S.A.	Lotumbe	2	
	Mondombe	2	
	Monieka	1	
16 Det Norske Baptistsamfunn Secre- tariatet, E.B.B.U. -M.B.N., Hausmangaten 22, Oslo	Monga	1	1
	Buta		1
	Bondo		1
	Bili		1

17	Formation Médicale de Loto, Mission de Sankuru, E.N.S./M.S.N.	Loto Kole		1 1
18	Garenganze Evangelical Mission, Christian Missions in many lands, Bohoes of Service Off 1, Widcombe Crescent, Bath, England G.E.M.	Kasadji Mulongo Tschikamfubu Tschibambo Msamba	(1) (1) (1) (1) (1)	
19	Heart of Africa Mission, Worldwide Evangelisation. H.A.M. 19 Highland Rd. Upper Norwood, London, S.E., London England.	Nebobongo Opienge Malingwila	1	2
00	Institut évangélique Kimpese, Kimpese, Congo Central. Personnel des sociétés N° 13,5, 15,9.	Kimpese	5	7
20	Mission évangélique de l'Ubangi, Evangelical free church of America. M.E.U. 2950, Nicollet Av. Minneapolis 8, Minnesota U.S.A.	Karawa Tandala Bokada Wasolo Kala Bau	1 1 1 1	1 1
21	Mission libre Swedoise c/o C.P.R.A., Léopoldville BP. 3094	Uvira Masisi		1 1
22	Mission Emmanuel c/o: C.P.R.A. Léopoldville BP. 3094 M.E./E.C.C.	Nyankunde Lolwa	(1)	2 1
23	Mission Méthodiste du Sud Congo. M.M.S.C. 475 Riverside Drive, New-York 27, N.Y., U.S.A.	Kapanga Mulungwishi Tunda	1 1	1
24	Mission Baptiste Kassongo Lunda M.B. - Kassongo Lunda BP. 4	Mulungu	(1)	
25	Mission des Adventistes du 7me jour E.A.S.J./A.M.S.J., Kamina Kongo.	Songa	1	(1)
26	Mission Baptiste du Kivu, E.B.K./M.B.K. B.P. 5 Weaton Illinois, U.S.A.	Rwanguba	1	

27	Swenska Mission Forbundet c/o C.P.R.A. Léopoldville BP. 3094	Kibunzi Kinkenge Kingoyi Sundi-Lutete	1	1 1 1
28	Swenska Baptist Missionen E.B.M.N./S.B.M. - The baptist Union of Sweden, Stockholm Va, 10 Nortullsgaten	Semndua Boshwe Duma Beldela Mimia		2 3
29	Unevangilized Fields Missions U.F.M. Rev. Harris, 9 Gunners- burg Av., London W 5, England	Bagondonza Ekoko Banjwadi Bopepo Wanie Rukula Maganga Boyulu	1	1 1 1 1 1 1
30	Réarmement Moral Léopoldville, Tél: 5910, BP.1197 Caux, Suisse	Léopoldville	1	

5.2.3. Congrégations Catholiques (1)

NOM ET ADRESSE DE LA CONGREGATION	POSTE	Nombre	
		Méd.	Aux.
1 Annonciades Héverléé, ch. de Namur, 355	Feshi		2
	Pay-Kongila		4
	Gungu		3
	Kikombe		1
	Kingandu		1
	Kimbongo		1
	Totshi		1
2 Apostilines - Anvers, rue J. Jordaens, n° 73	Moenge		1
	Loloka		1
3 Augustines Termonde, Vlasmarkt 27	Doruma		2
4 Bénédictines Missionnaires, Loppem-Bruges	Mukabe Kasari		1
	Mfunga Sampwe		2
	Bukeya		3
	Kamolowe		2
5 Bernardines - Audenaerde	Léo		1
6 Carmélites de la Charité, Madrid, Espagne	Kimbozo		2
7 Carmélites St Joseph, Marche-les-Dames	Ankoro		1
	Kabongo		1
8 Chanoinesses du St Sépulcre, Turnhout	Aketi		5
	Likati		2
9 Compagnie de Marie Notre Dame	Kyondo	1	
10 Dames Hospitalières du S.C., Woluwé St Pierre, 84, av. de la Faisanderie	Bakwanga		5
11 Dominicaines de Lubeek	Lolo		1

---

(1) Ne figurent pas dans ce répertoire les congrégations travaillant pour le compte de sociétés.

12 Dominicaines Missionnaires Salzin-lez-Namur	Nyangara		6
	Faradje		2
	Rungu		1
13 Dominicaines Missionnaires Ficherfont	Kabinda		5
	Tshofa		2
14 Dominicaines Missionnaires du St Rosaire - Pampelune, Wommel- gem, 61, Welkomstraat	Pawa		5
	Ibambi		2
	Babonde		3
15 Dominicaines de St Cathérine de Sienne, Bruges, Vlamingdam, 34	Dungu		3
	Paulis		5
	Viadana		1
16 Fédération Caritas Christi Ernegem, Statiestraat	Libanda		2
17 Filles de la Charité Ans-les-Liège, rue du Cimetière	Coquilhatville		8
	Bikoro		3
	Itipo		2
	Lukolela		1
	Yumbi		1
18 Filles de la Croix, Liège, rue Hors-Château, 49	Kongolo		évacué
	Malemba- Nkulu	1	4
19 Filles de Marie de Peches, Pesches-lez-Couvin	Bienga		1
	Nangembo		1
20 Filles de Marie Auxiliatrice, Grand Bigard, Brusselstraat	Sakania		2
	Musoshi		2
	Kafubu		1
21 Filles de N.D. du Sacré-Coeur Bruxelles, 31, Bd Lambermont	Boende		4
	Bokela		1
	Bokota		1
	Iyonda		2
22 Filles de la Sagesse, rue du Méridien, 1, Bruxelles	Yabaondo		2
	Opala Poste		3
	Isagbi		4
	Bondamba		1
23 Franciscaines, Hérenthals Kloosterstraat	Banziville		2
	Abumbazi		1
	Businga		1
	Molegbe		3
	Wapinda		2
	Yakoma		1

24	Franciscaines - Manage 79, Grand'Rus	Kabalo Kibangulu	3 2
25	Franciscaines Missionnaires de Marie, Av. Tervuren, 368, Bruxelles	Léo, clin. Léo, Kitambo Boma Kimvula Kingunda Bumba Banga-Bola Bosu-Modenda Nouvelle Anvers Sandoa Dilolo Dubie Lukonzolwa Kilwa Kafumba	23 8 7 1 2 1 1 1 1 3 1 1 1 1 1 1
26	Fédération Regina Apostolorum Bruges, Oude Zak 34	Mateko Mutoy	1 1
27	Oblates de l'Assomption, Brux., Place Quetelet	Musiene	1
28	Passionnistes Missionaires Tirlemont, ch. d'Aerschot	Masi Manimba Lumbo Okoto Lubefu	2 1 2 2
29	Pénitentes de St François Opbrakel	Tshumba Dikungu Lodja	1 1 3
30	Petites Soeurs de Jésus, Banneux-Louveigné	Mbao	1
31	Religieuses de St André Ramegnie-Chin	Atene	1
32	Religieuses de la Ste Famille Helmet, rue Chaumontel 5	Kahare	2
33	Salésiennes de la Visitation, Leuze, 27, rue Tour St Pierre	Ipamu Ngoa Mwilambongo Laba Fatima Sona Bata	2 2 2 1 1
34	Salvatoriennes, Hasselt	Kapanga	1
35	Servites de Marie Colimont-Haine St Paul	Libenge	4

36 Soeurs Blanches de N.D. d'Afrique, Rosier - Anvers	Baudouinville	3
	Albertville	3
	Bunia	3
	Logo	1
	Bukavu	9
	Moyo	2
	Jomba	
37 Soeurs de la Charité de Jésus et Marie, Gand, rue des Meniers	Matadi	7
	Thysville	2
	Kasi	1
	Kimpese	1
	Kole	1
	Elisabethville	18
	Kasenga	4
	Luluaburg	10
	Mikalayi	3
	Hemptine	3
	Ndekeshe	1
	Tshimuanza	2
Sud-Kasai	6	
38 Soeurs de la Charité de Marie, Heule, Mellestraat	Luisha	4
	Tshibala	4
	Maswika	3
	Luambo	1
39 Soeurs de la Charité maternelle	Sociétés PO.	
40 Soeurs de la Charité de Namur Namur, rue du Belvédère	Bonga Yasa	2
	Leverville	2
	Bengi	1
41 Soeurs de la Doctrine Chrétienne Virton, rue Croix la Marie	Ponthierville	4
	Lowa	2
42 Soeurs de l'Enfance de Jésus Nederpolder, Gand	Bokoro	3
	Makau	2
	Taketa	1
43 Soeurs de l'Enfant Jésus, Nivelles, rue Sotriamont	Bafwabaka	2
44 Soeurs de la Foi, Tielt	Université Lovanium	
45 Soeurs Hospitalières Augustines Lierre, Mechelsestraat	Kasaji	2
46 Soeurs de l'Immaculée Conception Heist sur Mer	Kamonia	2
	Kamuesha	(1)

47 Soeurs de Marie Ingelmunster	Aba	3
	Drodro	1
	Fataki	2
48 Soeurs de Marie, Pittem	Luebo	3
	Mavi-Munena	2
	Kitongua	2
	Tubeya	2
	Tielen	1
	Luputu	1
49 Soeurs de la Miséricorde Renaix, rue de la Croix	Kasansa	2
	Muetshi	1
50 Soeurs Missionnaires de St Au- gustin, Héverlé, Chaussée de Namur	Léopoldville	40
	Gombe Matadi	2
	Mushi	3
	Loango-Luvungu	1
	Moanda	2
	Mbata-Mbenge	1
	Kangu	4
	Kizu	3
	Kimpangu	2
	Lisala	3
	Umangi	1
	Bosu-Manzi	1
	Boyange	2
51 Soeurs de N.D.	Pelende	1
	Lemfu	1
	Moese	1
	Ngidinga	1
	Kitende	1
52 Soeurs de N.D. Ten Bunderen, Moorslede, Statiestraat	Basankusu	2
	Kodoro	2
	Mampoko	1
	Waka	
53 Soeurs de Notre-Dame, Poperinghe	Manono (Sé)	
54 Soeurs Oblates du S.C., Anvers, Van Hobokenstraat	Mawyua	2
55 Soeurs de la Présentation de N.D. Beveren-Waas	Kabwe	1
	Tshikula	2
56 Soeurs de la Présentation de N.D. St Nicolas-, Plezantstraat	Yakomba	1
	Bominenge	1
	Bosasa	1
	Gwaka	1

57	Soeurs de la Providence Gosselies, rue Circulaire	Kibombo	(1)
58	Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception, Champion	Bulungu Pindi	2 1
59	Soeurs du St Coeur de Marie Berlaar-lez-Lierre	Bondo Buta Baye Lobi Barisi Zobia Salele	3 5 2  2 1 -
60	Soeurs du St Coeur de Marie, 's Gravenwezel	Yambuku Binga (Sté)	2
61	Soeurs du St Coeur de Marie, Nederbrakel	Popokabaka Dinga	2 1
62	Soeurs de St Joseph, Bruges, Zilverstraat	Kasai (?)	
63	Soeurs de la Ste Famille Bordeaux-Anvers, rue Lamori- nière, 231	Idiofa Kilemba	3 1
64	Soeurs de Ste Marie, Namur, rue du Président	Djuma Leverville Soa	2 2
65	Soeurs de St Vincent de Paul Beveren-Waas	Bolima Wafania	2 1
66	Soeurs de St Vincent de Paul Deftingue	Gemena Bwamanda Bobito	2 2 2
67	Soeurs de St Vincent de Paul Anzegem	Uvira	2
68	Soeurs de St Vincent de Paul Gyzegem	Kuimba Vaku	2 1
69	Soeurs de St Vincent de Paul Wachtebeke	Vunda Kingoma	1 1
70	Soeurs de St Vincent de Paul Gits	Banalia Lokandu	3 3

71	Soeurs de St Vincent de Paul Kortemark	Stanleyville	( )
72	Soeurs de St Vincent de Paul Oostakker	Brabanta	1
73	Soeurs de St Vincent de Paul Termonde	Kole Denkese	1 1
74	Soeurs de St Vincent de Paul Westrem St Denis	Lusambo " St Antoine " St Truden Katende	4 1 1 2
75	Soeurs de l'Union au S.C. Hoegarde	Kingungi	1
76	Soeurs Ursulines, Tildonck	Goma Shabunda	1 2
77	Soeurs Ursulines, Wavre, N.D.	Ganga Titule	2 2
78	Soeurs de St Joseph, Cuneo	Bagata Beno	3 2
79	Soeurs Missionnaires Claretaines Espagne	Kenge Mulika	1 1
80	Missionnaires du Christ Jésus, Xavier (Espagne)	Panzi Imbela Suka	2 2 1
81	Soeurs Vladslos	Kisantu Sanda	( ) ( )
82	Medische Missie Zuster Imstenrade-Heerlen (P.B.)	Kiri Moendzwa	2 2
83	Institut de la Vierge Immaculée	Mbelo Koshimbanda	1 1
84	Companie de Marie N.D. (Espagne)	Kyondo	1
85	Soeurs de St Joseph de Turin	Bisanji Kandale	1 1
86	Soeurs des Pauvres de Bergame	Kikwitt Mosanga	5 2

87	Soeurs de la Divine Providence Cehen (France)	Kahemba	3
88	Pie Madri della Nigrizia, Verona Italie	Wamba Bafwasende Maboma Nduye Ngayu	3 3 1 1 1
89	Franciscaines de Etten Breda (P.B.)	Dage	1
90	Soeurs du Précieux Sang, Aerle-Rix-tel (P.B.)	Bamanya Bokuma Imbonga	1 1 1
91	Missionnaire du Christ, Freilassing (Obb., Allemagne)	Mondomba Ikela	2
92	Soeurs Franciscaines de St An- toine, Asten (Hollande)	Befale Lingomo Yalisere	3 2 2
93	Soeurs de St Joseph Oristano, Italie	Bosobolo	2
94	Soeurs Adoratrices du St Sa- crement de Rivolta (Italie)	Léo	3
95	Soeurs Adoratrices du St Sang, (Italie)	Batama Bengamina	1 1
96	Soeurs Hospitalières de Ste Elisabeth, Luxembourg	Yanonge	1
97	Soeurs Ursulines, Hasselt (P.B.)	Ango Bili Dakwa	2 1 2
98	Soeurs Canossiennes (Italie)	Luma	(1)
99	Soeurs Carmélites Tertiaires, Tarragone (Espagne)	Walikale Mamvu (Idjwi)	2 1
100	Filles de la Croix de St André Le Puye, France	Kalima	1
101	Soeurs de Marie et de Joseph 's Hertogenbosch (P.B.)	Mashala	(1)

102	Soeurs Missionnaires du Christ Roi, Gaspé (Canada)	Mwene Ditu	2
103	Volontaires du Service Médical Educatif et social (Laique)	Mikope Badankani Wafanya Jadotville	(1) 1 1 2



CHAPITRE II

---

L'ENSEIGNEMENT

---



## I N T R O D U C T I O N

-----

### LE PROBLEME

Si difficile que soit l'adaptation de l'école au milieu africain, il est réconfortant de constater qu'elle est devenue populaire dans tous les milieux du Congo.

Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les diagrammes de fréquentation scolaire; alors qu'en 1953, le total des enfants scolarisés atteignait à peine un million et demi, en 1963 il tend rapidement vers les deux millions.

L'effort a été immense et on assiste actuellement à une véritable ruée de l'Africain vers l'enseignement à tous les niveaux. Quantités d'enfants parcourent des kilomètres pour fréquenter l'école la plus proche, des familles entières émigrent vers les centres et s'imposent des sacrifices considérables pour trouver l'école où inscrire leurs enfants, les pouvoirs publics et les sociétés de Mission ouvrent quantités de classes supplémentaires pour faire face aux demandes pressantes des parents.

Les causes de cet intérêt sont complexes, mais ce qui pousse surtout l'enfant vers l'école, c'est le désir d'échapper aux contraintes auxquelles reste assujéti le paysan, le désir de progrès matériel et d'ascension sociale. Pour beaucoup, l'école actuelle c'est la porte ouverte vers un meilleur sort, c'est la montée possible vers l'élite dirigeante du pays, c'est la pépinière de vingt-deux assemblées provinciales qui élisent plus de deux cents ministres, c'est l'entrée dans la fonction publique ou parapublique qui dispense un genre relativement élevé de vie à quelque cent mille agents.

Certes, ceci est un aperçu sommaire du problème et une vue incomplète du rôle de l'école, mais dans l'état actuel des esprits et des choses, l'école apparaît étroitement associée sur le plan social à la fonction publique dont elle fournit les cadres.

## 1. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

---

### 1.1. Son développement

L'enseignement primaire officiel, subsidié et non subsidié, touche au début de 1963 environ 1.800.000 enfants.

En rapprochant ce chiffre des statistiques démographiques de 1959, on s'aperçoit que l'effort scolaire a été très poussé dans le domaine du primaire et a amené le Congo à occuper l'une des premières places parmi les pays d'Afrique dans le domaine de la scolarisation. Le pays compte en effet environ 2.400.000 enfants en âge d'école primaire, ce qui situe le taux de scolarisation, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'enfants scolarisés et celui des enfants dont l'âge se situe dans l'intervalle fixée par la scolarité entre 65 et 70 %.

Le taux de 60 % étant la limite à partir de laquelle la scolarisation atteint des taux élevés, le Congo est donc entré dans la même catégorie que les pays de vieilles civilisations.

Le développement de l'enseignement primaire a donc été remarquable et il semblerait que la situation soit actuellement favorable du point de vue effectifs.

### 1.2. La réalité est-elle aussi réconfortante qu'il apparaît à un premier examen ?

Une analyse plus poussée des chiffres de la population scolaire et de son évolution au cours des six années primaires fait apparaître que près de 75 % des effectifs sont éliminés à l'issue du premier degré et l'on constate que moins d'un dixième des élèves arrivent au terme de leurs études primaires.

Il est généralement admis en Europe que l'enfant n'est sensibilisé par l'enseignement reçu, qu'après un minimum de quatre années scolaires. C'est donc plus de 80 % des enfants qui restent en dessous de ce seuil à partir duquel l'enseignement devient rentable et qui, très rapidement, en perdent le bénéfice sans profit aucun ni pour la société ni pour le pays.

Cette notion de rentabilité offre d'ailleurs matière à discussion car quatre années primaires sensibilisent certes un enfant

mais un enfant qui a reçu préalablement une éducation maternelle de plusieurs années (1).

Il faut, de plus, qu'il soit assuré après sa sortie de l'école de pouvoir entretenir et perfectionner cet acquit. Ce n'est pas le cas.

Le déséquilibre croissant entre le développement du premier degré et celui des classes ultérieures entraîne une augmentation constante et désordonnée du budget de l'enseignement primaire.

### 1.3. Quelles sont les causes de ce déséquilibre ?

1.3.1. La création inconsidérée d'écoles rurales à deux classes et l'absence d'une politique rationnelle de développement et d'implantation d'établissements du second degré primaire.

En 1958, la pyramide des enfants scolarisés était déjà inquiétante par l'importance que présentaient les classes de première année primaire par rapport déjà à la deuxième année et bien plus encore par rapport aux deux autres degrés. Ce développement ne s'est pas amélioré.

Des écoles d'une ou de deux années s'ouvrent partout à l'intérieur sans le moindre équipement, dirigées par des maîtres aux maigres qualifications, ne parlant souvent même pas le français.

Le nombre d'élèves par classe dépasse fréquemment les soixante, l'âge varie de 6 à 15 ans. On en vient à aller à l'école presque par habitude, pour le seul espoir de finir un jour, par décrocher un certificat d'études primaires, ou simplement un certificat de fréquentation.

La double vacation tend à se généraliser dans l'enseignement primaire. Elle explique que dans un nombre de locaux à peine plus importants qu'en 1960, il y ait trois cent mille élèves en plus.

1.3.2. Le surpeuplement et le manque d'homogénéité des classes dus à l'absence de limites d'âge et à la pratique du redoublement .

Les responsables des écoles visitées nous ont fait part d'interventions de la part des autorités pour que soient admis des élèves dont l'âge dépasse de loin l'âge normal de fréquentation d'une classe déterminée, ou réadmis des enfants jugés indésirables à cause de leur comportement. Il est urgent de prendre

---

(1) L'importance des écoles pour filles apparaît. Nous y reviendrons.

des mesures pour faire cesser ces pratiques, qui, si elles se généralisaient, saperaient l'autorité et le crédit des directions scolaires auprès des populations.

On ne voit, en effet, pas le bénéfice qu'un élève de 19 ans peut retirer de la fréquentation d'une troisième primaire ou un élève de 24 ans, marié, même d'une sixième.

Il est nécessaire de fixer des âges limites d'admission pour chaque classe et d'instaurer un contrôle très strict à cet égard. D'où la nécessité impérieuse d'inspection solidement organisée.

1.3.3. Le manque de formation du personnel enseignant qui, manifestement, est d'une qualité inférieure à sa tâche.

1.3.4. Le manque total de personnel d'inspection vraiment qualifié.

La solution de ce problème serait toute trouvée si le pays disposait de moyens suffisants pour imposer la scolarité obligatoire pendant six ans. Encore faudrait-il un contrôle sévère des âges car les pratiques actuelles entraîneraient rapidement le taux de scolarisation vers les 130 ou 140 %, car les élèves ayant dépassé l'âge de l'école primaire et continuant à fréquenter cette école seraient nombreux.

En réalité la situation budgétaire est telle que l'enseignement primaire est actuellement dans la plus totale impossibilité d'accueillir, à partir de la troisième année, un effectif normal d'enfants. Chaque année se posera l'angoissant problème des nouvelles classes à ouvrir.

Le malaise risque d'ailleurs de s'accroître dans l'avenir. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner l'allure de la pyramide des âges de la population, base large et sommet effilé. Elle permet de constater que le nombre des enfants est élevé. Cette situation posera, au point de vue du développement des services de l'éducation, de nombreux problèmes et implique pour l'avenir une charge que le pays risque d'être incapable de supporter sans une vigoureuse reprise de l'économie.

Une autre difficulté et qui est plus sérieuse encore est la pénurie de personnel qualifié.

La situation budgétaire et didactique du Congo étant ce qu'elle est, il faut trouver un moyen terme entre l'idéale scolarité

obligatoire et la sélection trop rigoureuse qui, jusqu'à présent, a marqué tout le cycle primaire.

L'école primaire du Congo sert à la formation d'une élite alors qu'elle devrait éduquer la masse.

#### 1.4. La situation budgétaire de l'enseignement

Jusqu'en 1960, la progression des dépenses de l'éducation nationale, a suivi presque parallèlement celle du budget général.

<u>Année</u>	<u>Budget général</u>	<u>Budget de l'enseignement</u>	<u>%</u>
1956	10.414.000.000	1.678.423.000	16,1
1957	11.293.407.000	1.743.903.000	15,4
1958	12.438.686.000	2.278.994.000	18,3
1959	14.771.264.000	2.469.271.000	16,72
1960	17.103.000.000	2.761.955.000	16,16
1961	13.682.400.000	?	?
1962	19.132.000.000	+6.937.988.000	38,26
1963	23.433.000.000	+7.300.000.000	31,15

A cette époque déjà, cette dépense de 16 % des ressources totales était considérée par les économistes comme une limite de l'effort que pouvait se permettre le pays pour l'éducation de sa jeunesse.

En 1961, compte-tenu des diminutions de recettes, le budget fut réduit globalement de 20 % sur le chiffre de l'année précédente, mais sans qu'il fut possible d'évaluer correctement les dépenses fixées théoriquement à fr.c. 2.209.564.000.

Les traitements des moniteurs furent considérablement augmentés et l'ensemble des soldes constitua à partir de cette époque une charge difficilement supportable.

En 1963, les traitements des 43.000 moniteurs et des directeurs de l'enseignement primaire correspondent, à eux seuls, à environ quatre milliards cinq cent millions de francs congolais.

Pour cette même année et quoi qu'il soit très malaisé d'établir un véritable budget, les dépenses relatives aux crédits et subsides de fonctionnement autres que le personnel pour l'enseignement primaire et aux dépenses globales de l'enseignement secon-

naire général, normal, technique, professionnel et agricole voisinent les deux milliards deux cent millions auxquels viennent s'ajouter 610 millions représentant la charge des services du Gouvernement Central des deux Universités.

Ce budget des dépenses de l'enseignement pour l'année 1963 s'établit donc au total à environ fr.c. 7 milliards 300 millions soit, 31,15 % du budget global.

Ce pourcentage n'a lui-même qu'une valeur relative. Ce sont en effet les provinces qui supportent la presque totalité de la charge de l'enseignement et qui par contre disposent proportionnellement des recettes les plus faibles.

Que représente-t-il par rapport au budget des provinces ?

	<u>Francs congolais</u>
• Budget des dépenses retenues pour les provinces par le Gouvernement Central:	13.640.000.000 (1)
• Budget des dépenses des Institutions Nationales:	<u>10.392.743.000</u>
• Budget total des dépenses du pays:	23.433.000.000
Compte tenu des charges assumées par le Gouvernement Central pour le compte des provinces, celles-ci se voient accorder au total :	7.824.305.000
A ce montant viendra s'ajouter celui des recettes fiscales provinciales:	<u>2.608.100.000</u>
Au total:	10.532.406.000

Or, dans ce budget de recettes des provinces d'un montant de 10 milliards et demi, le secteur enseignement, à lui seul, intervient pour plus ou moins six milliards sept cent millions soit 63 %.

En trois ans la part de l'enseignement dans le budget général a quadruplé.

La répartition des subventions par province est réalisée en principe en fonction de la population. Les provinces répartissent ce crédit suivant leurs convenances entre les différents ministères car généralement aucun budget n'a été établi

---

(1) Ce chiffre est à rapprocher des demandes formulées par les provinces et dont le total atteint vingt trois milliards. Il convient d'ajouter que ce chiffre a davantage le caractère d'un ensemble de voeux que celui d'une appréciation raisonnable et rigoureuse des besoins.

en fonction des recettes réelles.

Il devient donc très difficile, voire impossible d'avoir connaissance du montant des dépenses faites pour l'éducation. Le quota mensuel étant toujours inférieur aux dépenses réelles que doit supporter la province chaque mois, les traitements impayés s'accumulent et le déficit s'accroît.

Il est bien évident que dans ces conditions, si une vigoureuse reprise de l'économie n'intervient pas à bref délai, toute l'organisation de l'enseignement s'effondrera et spécialement celle de l'enseignement primaire. Les grèves qui ont marqué le début de cette année 1963 et dont certaines durent depuis six mois, en sont le signe certain.

Le niveau de l'enseignement primaire a considérablement baissé déjà depuis deux ans et va poursuivre sa chute si des mesures radicales ne sont pas prises.

Cette situation fait planer une menace très grave sur l'enseignement secondaire lui-même.

Il est grand temps d'arrêter tout net ce développement sans ordre et sans contrôle, d'établir un nouveau plan précis en fonction des possibilités actuelles du pays en hommes et en crédits et d'organiser un corps d'élite d'inspecteurs de l'enseignement primaire chargé d'en contrôler rigoureusement l'exécution.

## 1.5. Les Maîtres

### 1.5.1. La qualité

En 1959, le personnel congolais de l'enseignement primaire était réparti comme suit:

Moniteurs de 6 ans	24
Moniteurs de 4 ans	9.916
Moniteurs E.A.P. (1)	11.896
Moniteurs sans diplôme	<u>13.408</u>
	35.244

Sur un total de 35.244 moniteurs, 28 % seulement était diplômés, tandis qu'il n'y avait que 2.083 soit 9,6 % sur les 21.576 affectés au premier degré.

---

(1) Moniteurs porteurs d'un certificat d'aptitude pédagogique.

Depuis 1959, l'enseignement primaire a fait un nouveau bond en avant et le nombre des maîtres est passé à environ 43.000 unités.

Malgré les sorties annuelles des écoles normales, le nombre des moniteurs diplômés présents dans l'enseignement a subi un sensible recul puisqu'il s'est établi autour de 8.500 unités, c'est-à-dire 20 % du total au lieu de 28 % en 1959.

A côté de la diminution des moniteurs diplômés, depuis l'année scolaire 1959-1960, soit en trois ans, environ neuf mille enseignants primaire sans diplômes ont été engagés.

Cette pénurie de personnel enseignant qualifié est particulièrement grave: elle entravera sérieusement les plans de relèvement de l'enseignement et dans peu d'années ceux du développement de tous les secteurs de l'activité nationale qui réclameront de plus en plus d'agents qualifiés.

Il est donc nécessaire d'augmenter à tout prix la formation et le recrutement des moniteurs diplômés, ceci d'autant plus que certains moniteurs ne s'orientent vers la carrière d'éducateurs que lorsqu'aucune autre situation ne s'offre à eux.

Depuis juin 1960, le cadre des Moniteurs diplômés, des instituteurs et des régents a fourni une grande partie de ses hommes politiques et de ses cadres à l'administration.

Actuellement l'abondance des possibilités offertes à tous les diplômés tant dans le domaine public que dans le privé non seulement nuit au recrutement mais provoque des départs nombreux; les moniteurs préfèrent entrer dans la carrière administrative qui offre des possibilités de promotion plus rapides. Même avec des échelons promotionnels de traitement, la carrière de l'enseignant est plane tandis qu'elle offre au fonctionnaire de nombreuses possibilités d'ascension sociale dans le cadre d'une vie urbaine.

La vie en brousse n'attire ni ne retient le diplômé de l'enseignement. Il n'aspire qu'à une chose et avec impatience: obtenir un poste dans un centre, là où il lui sera possible d'entrer dans l'administration.

On ne peut envisager de combler cet important déficit en moniteurs diplômés en multipliant les écoles de moniteurs et de monitrices. Le pays ne dispose pas des professeurs nécessaires.

Les quelques cent cinquante écoles en activité, dans la conjoncture budgétaire actuelle, constituent donc le maximum qui peut

être réalisé et elles devraient normalement suffire pour les 3 à 4 prochaines années.

#### 1.5.2. Le nombre

L'enseignement est, dans la généralité des écoles du premier degré, donné en langue vernaculaire, parfois même jusqu'en quatrième et cinquième année et il deviendra quasi impossible de sélectionner parmi les candidats de l'école primaire un nombre d'élèves suffisant, capable de poursuivre avec fruit le cycle d'études des écoles secondaires.

Sur les 43.000 moniteurs actuellement en service, 8.500 seulement possèdent un diplôme pédagogique valable. C'est donc près de 35.000 moniteurs qu'il faudra remplacer progressivement pour obtenir un enseignement primaire de qualité.

La mise en place continuelle d'éléments non qualifiés est incompatible avec la volonté d'élever le niveau des études. Elle condamne l'enseignement à la stagnation si ce n'est à une régression générale.

Il est donc vain d'espérer étendre l'enseignement primaire à ce prix. On ne parvient à accroître que les dépenses budgétaires.

#### 1.5.3. Une mesure à prendre

Il est certain que la sortie massive de diplômés à tous les niveaux de l'enseignement va, dans l'avenir, modifier l'échelle actuelle des valeurs. Mais avant d'en arriver là, il faut maintenir le niveau de l'enseignement et trouver une solution urgente.

La seule qui apparaisse actuellement est l'obligation qui serait faite à tous les jeunes diplômés de l'enseignement normal de prêter leurs services quatre ou cinq années dans l'enseignement rural.

Parallèlement, les Autorités devront interdire l'engagement dans les cadres de l'Administration Publique ou dans ceux des parastataux des diplômés de l'enseignement normal qui n'auraient pas préalablement rempli ce devoir.

En contre-partie, on pourrait envisager de réduire ou même de supprimer, pour ces futurs maîtres, la participation aux frais d'écolage.

Une telle mesure assurerait à l'enseignement pédagogique, dès la

fin du cycle d'orientation, un recrutement beaucoup plus aisé et qui se ferait probablement parmi les meilleurs éléments. Il sera ainsi possible de sauvegarder le niveau de l'enseignement primaire qui est à la base de tout l'édifice éducationnel.

1.6. Quelle solution envisager dans l'immédiat ?

La population scolaire du Congo si l'on s'en réfère aux dernières statistiques démographiques établies en 1959 peut être estimée en 1963 à 2.400.000 enfants de 6 à 12 ans.

Une scolarisation idéale devrait donc conduire par année d'âge, ± 400.000 enfants sur les bancs de l'école.

Années	enfants scolari- sables	popula- tion p. classe	nombre idéal de maî- tres	popula- tion actu- elle sco- larisée	Diffé- rence	popula- tion sco- larisa- ble réel- le	nombre de maî- tres né- cessai- res
1ère	400.000	40	10.000	684.000	+284.000	350.000	8.750
2ème	400.000	40	10.000	378.000	- 22.000	350.000	8.750
3ème	400.000	35	11.429	270.000	-130.000	350.000	10.000
4ème	400.000	35	11.429	198.000	-202.000	350.000	10.000
5ème	400.000	30	13.334	153.000	-247.000	-	-
6ème	400.000	30	13.334	117.000	-283.000	-	-
Totaux	2.400.000		69.526	1.800.000	-	-	-

Actuellement ± 9.000 moniteurs sont attachés aux classes de 5ème et 6ème primaire, 34.000 sont utilisés pour l'ensemble des quatre classes, des deux premiers degrés. Pour ces quatre classes, une scolarisation idéale en réclamerait ± 42.858.

Il y a donc un manquant de 9.000 unités environ.

Or que constate-t-on ? Que la population scolaire de la première année est trop élevée par rapport au chiffre idéal ou que ce chiffre idéal de 400.000 enfants est lui-même trop élevé car un certain nombre d'enfants et spécialement les filles ne fréquente pas l'école.

POPULATION SCOLAIRE EN 1959 ET 1963 DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Années d'études	1959		1963			
	nombre d'élèves	%	nombre d'élèves	%	% garçons	% filles
1ère an.	520.500	35,8 %	684.000	38 %	69,1 %	30,9 %
2ème an.	351.500	24,1 %	378.000	21 %	71,5 %	28,5 %
3ème an.	245.900	16,9 %	270.000	15 %	73,1 %	26,9 %
4ème an.	165.900	11,4 %	198.000	11 %	77,3 %	22,7 %
5ème an.	112.800	7,7 %	153.000	8,5 %	80,7 %	19,3 %
6ème an.	60.000	4,1 %	117.000	6,5 %	84,6 %	15,4 %
Total:	1.635.800	100 %	1.800.000	100 %	100 %	100 %

C'est donc vers 350.000 élèves que devrait normalement plafonner la population scolaire de première année, celle de seconde année est normale mais ne devrait plus augmenter. Par contre la population des troisièmes et quatrièmes années est trop faible.

Une scolarisation normale en fonction de la population réelle exigerait pour les quatre premières années primaires environ 37.500 instituteurs brevetés ou diplômés. On s'aperçoit donc que le déficit, de l'ordre de 3.700 unités, est faible.

Il pourrait être réduit par la pratique plus généralisée de la "Double vacation" déjà adoptée dans certaines régions du territoire.

Il paraît donc possible, dans une première phase, de procéder à une nouvelle répartition des classes et des enseignants en exercice sans en augmenter le nombre: d'une part par la diminution progressive des classes de première année et d'autre part par l'ouverture parallèle des classes de troisième et de quatrième années. Pendant cette période, l'enseignement normal aurait le temps de mettre en place ses nouvelles structures et de former un nombre suffisamment élevé de diplômés.

Une telle solution ne pourra être envisagée que dans un pays où l'Autorité a repris ses droits, où l'organisation administrative est suffisamment efficiente que pour faire respecter les décisions prises, où les bureaux pédagogiques et de recherches statistiques sont installés et fonctionnent sans heurts, où le personnel enseignant est heureux de son sort.

## 2. L'ENSEIGNEMENT NORMAL

---

(Formation des maîtres)

### 2.1. Développement

Nous ne reprendrons pas ici l'historique du développement de l'enseignement normal au Congo. Qu'il suffise de rappeler que pour faire face aux besoins les plus urgents en personnel que réclamait l'enseignement primaire en voie de développement, furent créées successivement des écoles d'apprentissage pédagogique, des écoles de moniteurs à trois années, et des écoles de moniteurs à quatre années d'études. C'est à ce stade qu'en était arrivé l'enseignement normal en 1960.

Le programme du second plan décennal qui n'a pu être mis en application prévoyait la transformation progressive des écoles de moniteurs en écoles normales à six années d'études, afin de doter chaque classe du troisième degré primaire d'un maître qualifié.

Cette opération devait être parallèle à l'amélioration de la valeur et du rendement du personnel enseignant en place.

Le départ de nombreux maîtres qualifiés et les difficultés qu'a connues le pays depuis trois ans n'ont pas permis de réaliser ce double objectif.

### 2.1.2. Les Ecoles d'apprentissage pédagogique

En 1959 existaient 101 écoles d'apprentissage pédagogique assurant en deux ans une formation accélérée à des jeunes gens ayant terminé 4 ou 5 années d'études primaires.

Les maîtres formés dans de telles écoles ont, par le passé, en l'absence de moniteurs diplômés, rendu d'appréciables services, mais la formation générale et technique que reçoivent ces éléments n'est plus suffisante pour garantir à l'enseignement primaire un niveau qui lui permette d'augmenter ou même de maintenir sa rentabilité.

En outre, c'est parmi cette catégorie d'enseignements, au traitement le plus bas, qu'il y a eu numériquement le plus de défec-

tions annuelles. Le pourcentage de ces défections est de l'ordre de 10 à 12 %.

Les dépenses engagées par l'Etat pour ce genre de formation ne lui profitent pratiquement pas puisque les promotions sortantes ne servent qu'à remplacer les effectifs défaillants.

Dans ces conditions, le maintien de cette forme d'enseignement ne se justifie que dans la mesure où il est nécessaire pour faire face aux besoins immédiats.

### 2.1.3. Les écoles de Moniteurs

En 1959, le Congo possédait 108 écoles de Moniteurs et Monitricesses. En 1963, elles sont au nombre de 152 dont 12 écoles n'ayant encore que les deux années du cycle d'orientation.

De plus 14 sections normales sont annexées à des écoles secondaires d'enseignement général.

Les écoles de Moniteurs à quatre années d'études suivent le programme du cycle inférieur des humanités modernes complétées par une année de formation pédagogique. Depuis 1961, elles ont été intégrées dans le nouveau programme réformé de l'enseignement secondaire pour être transformées progressivement en écoles normales de six années, délivrant le diplôme d'instituteur.

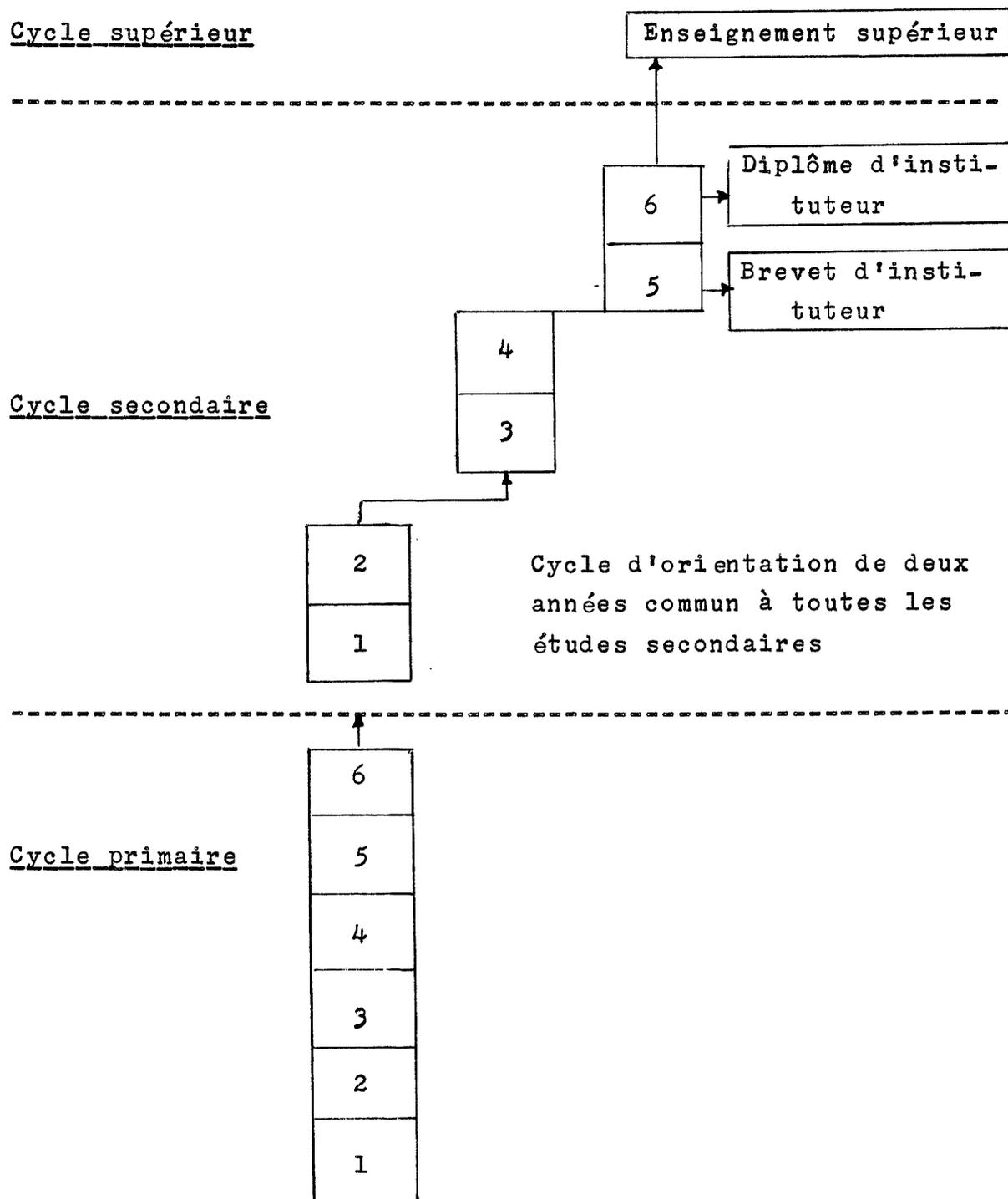
2.1.4. Répartition des écoles de Moniteurs

Provinces	officiel		subsidié cath.		subsidié prot.		Autres subsid.		Total	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Léopoldville	1	(1)	3	4	-	-	-	-	4	4
Kongo Central	-	-	11(2)	9(1)	2	-	-	-	14	9
Kwango	-	-	3	2	-	-	-	-	3	2
Kwilu	-	-	4	4	-	-	-	-	4	4
Léopold II	-	-	1	1	-	-	-	-	1	1
Moyen Congo	-	-	4	2	-	-	-	-	4	2
Cuvette centrale	1	(1)	3	1	1	-	-	-	5	1
Ubangi	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-
Haut Congo	1	(1)	4	3(1)	-	-	-	-	5	3
Uele	-	-	5(1)	8(4)	1	-	-	-	6	8
Kibali Ituri	-	-	5(1)	2(1)	1	-	-	-	6	2
Kivu Central	-	-	4	3	1	-	-	-	5	3
Nord Kivu	-	-	5	4	2	-	-	-	7	4
Maniema	-	-	2	3(1)	1	-	-	-	2	3
Sud Katanga	2	(1)	7	5	3	-	-	-	12	5
Nord Katanga	-	-	2	3	-	-	-	-	2	3
Kasai Central	-	-	1	1	-	-	-	-	1	1
Unité Kasaienne	-	-	2	1	1	-	-	-	3	1
Nord San Kuru	-	-	2	1	-	-	-	-	2	1
Lomani	-	-	2	2	-	-	-	-	2	2
Sud Kasai	-	-	3	1	-	-	-	-	3	1
	5	(4) (a)	74(4) (b)	60(8)	12	-	1	-	92	60
	5		134(12)		12		1			
			152 (12)						152	

(a) 4 sections des 5 inscrites sous la colonne "Garçons" sont mixtes

(b) 4 écoles de garçons et 8 écoles de filles ne possèdent encore que les deux années du cycle d'orientation

Cette école normale plus exactement appelée "Section Pédagogique" intégrée au cycle de l'enseignement secondaire permettra aux élèves doués d'accéder aux études supérieures après avoir obtenu le diplôme d'instituteur.



Par contre à l'issue de la quatrième année du cycle secondaire les élèves qui n'auront pas la possibilité de poursuivre des études pourront obtenir le "Brevet d'instituteur" et entrer directement en service dans l'enseignement primaire.

Evolution du nombre d'élèves dans l'enseignement normal depuis 1956

<u>Année scolaire</u>	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	<u>Total</u>
1956-1957	-	-	9.201
1957-1958	-	-	11.197
1958-1959	-	-	12.673
1959-1960	-	-	14.912
1960-1961	-	-	13.382 (2)
1961-1962	11.040	4.060	15.100 (2)
1962-1963	14.246	5.516	19.762

(2) Le nombre d'élèves des années scolaires 60-61 et 61-62 apparaît en baisse sur l'année précédente. Cela provient de ce que pendant ces deux années les élèves du Katanga n'ont pas été comptabilisés.

Répartition des élèves par province en 1962-1963

	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	<u>Totaux</u>
Léopoldville	563	824	1.387
Kongo Central	1.869	909	2.778
Kwango	486	151	637
Kwilu	1.053	238	1.291
Lac Léopold II	50	115	165
Moyen Congo	289	131	420
Cuvette Centrale	824	85	909
Ubangi	122	-	122
Haut Congo	817	258	1.075
Uele	612	571	1.183
Kibali-Ituri	767	168	935
Kivu Central	890	157	1.047
Nord Kivu	823	244	1.067
Maniema	549	135	684
Katanga	2.016	784	2.800
Kasaï Central	682	178	860
Unité Kasaienne	571	2	573
Sankuru	276	77	353
Lomami	245	103	348
Sud Kasai	742	386	1.128
	<u>-----</u>	<u>-----</u>	<u>-----</u>
TOTAUX:	14.246	5.516	19.762

Répartition des élèves de l'enseignement normal par classe au  
cours de l'année scolaire 62-63

<u>Années d'études</u>	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	<u>Total</u>
1ère année d'orientation (1)	4.587	2.320	6.907
2ème année d'orientation (1)	<u>3.152</u>	<u>1.151</u>	<u>4.303</u>
TOTAL :	7.739	3.471	11.210
1. <u>Cycle court</u> (délivrant l'actuel diplôme de 4 ans) (2)			
3ème année	1.960	767	2.727
4ème année	<u>1.253</u>	<u>465</u>	<u>1.718</u>
TOTAL	3.213	1.232	4.445
2. <u>Cycle long</u> (délivrant le diplôme d'instituteur) (2)			
3ème année	425	5	430
4ème année	357	10	367
5ème année	388	14	402
6ème année	<u>108</u>	<u>-</u>	<u>108</u>
TOTAL	1.278	29	1.307
Katanga (global)	1.850	950	2.800
Total Général	14.080	5.682	19.762

(1) Ces deux années d'orientation sont communes à toutes les études secondaires.

(2) A partir de l'année scolaire 1963-1964, le programme de la troisième année sera identique pour les deux cycles, en 1964-1965, les 3ème et 4ème années du cycle court auront été supprimées.

Les effectifs de l'enseignement normal, à l'exception des deux années d'orientation, comptent 8552 élèves dont 2085, Katanga inclus, dans les classes terminales de quatrième année de cycle court et de sixième année du cycle long. De ces 2085 diplômés qui normalement devraient entrer dans l'enseignement à l'issue de l'année scolaire 1962-1963, une centaine se dirigera vers l'Université, un millier poursuivra des études d'instituteur. 900 à 1000 diplômés, au plus, entreront dans l'enseignement.

Le nombre d'élèves de l'enseignement normal apparaît faible en considération des besoins immenses de l'enseignement primaire.

Si ce dernier devait conserver le même rythme d'accroissement que celui de ces trois dernières années, il est évident que la situation deviendrait rapidement intenable puisque les promotions sortantes des écoles normales seraient, à elles seules, incapables de faire face aux défections du personnel en place.

Le nombre des moniteurs non diplômés irait immédiatement en s'accroissant au détriment même du niveau des études qui n'a déjà que trop baissé.

## 2.2. Les besoins de l'enseignement primaire

L'enseignement primaire compte en 1963, environ quarante trois mille moniteurs en fonction parmi lesquels 8.500 seulement sont porteurs d'un diplôme d'école normale de quatre années.

Avant 1960, on estimait généralement que la déperdition annuelle des effectifs des maîtres était de l'ordre de 10 à 12 % c'est-à-dire 4.550 unités qu'il fallait remplacer chaque année. Jusqu'à cette époque, ces défections étaient surtout importantes parmi les éléments non diplômés et parmi les monitrices dont la carrière est en général très courte.

Depuis trois ans, au contraire, ce sont les moniteurs diplômés qui proportionnellement quittent le plus rapidement l'enseignement. Les défections se sont accrues également parmi le personnel féminin; par contre le personnel non diplômé autrefois très instable mais actuellement au courant de la situation de l'emploi s'accroche au poste occupé par crainte de grossir les rangs des "sans travail".

Sans pouvoir donner des chiffres précis, il résulte des données recueillies, que les défections sont, au total, moins nombreuses. Elles seraient approximativement de 2.500 à 3.000 unités par année.

En supposant que soit fixé le dispositif scolaire actuel en interdisant l'ouverture de nouvelles classes et le recrutement de moniteurs non qualifiés, c'est donc 3.000 moniteurs ou instituteurs diplômés que l'enseignement normal devrait fournir chaque année à l'enseignement primaire.

### 2.3. Possibilités actuelles de l'enseignement normal

Le Congo possède 88 écoles et 52 écoles de monitrices à quatre années, 12 écoles d'apprentissage pédagogique transformées, 4 pour jeunes gens, 8 pour jeunes filles mais n'ayant encore que les deux années du cycle d'orientation et 14 sections normales annexées à des écoles secondaires générales (1).

En supposant que l'on arrive rapidement à compléter jusque 4 ans les cycles des 150 écoles normales existantes et que 50 d'entre elles soient dotées des bâtiments et du personnel nécessaire pour ouvrir les deux années supplémentaires pour la formation des instituteurs, on arriverait dans des conditions idéales à délivrer en 1966 environ 2.000 brevets d'instituteurs et 1.200 diplômes de six années d'études.

De ces 1.200 instituteurs un bon nombre se dirigeront vers les études supérieures et des 2.000 brevets délivrés à l'issue du cycle de 4 ans, 600 à 700 le seront à des jeunes filles.

Dans ces conditions à partir de 1966, on peut, au mieux, mettre à la disposition de l'enseignement primaire:

- . 500 instituteurs ou institutrices diplômés
- . 1300 instituteurs brevetés
- . 700 institutrices brevetées.

---

(1) Par suite de la difficulté qu'il y a d'obtenir des renseignements précis, ces chiffres sont sujets à caution. Ils sont toutefois suffisamment proches de la réalité pour donner une idée exacte du problème posé.

Evolution idéale du nombre des écoles normales et du nombre d'élèves

	1962-1963		1963-1964		1964-1965		1965-1966		1966-1967			
	nomb. de clas.	nomb. moy. par clas.	nomb. de clas.	nomb. moy. par clas.	nomb. de clas.	nomb. moy. par clas.	nomb. de clas.	nomb. moy. par clas.	nomb. de clas.	nomb. moy. par clas.		
3ème année	<u>140</u>	3157	22,3	<u>150</u>	4500	30	<u>150</u>	4500	30	<u>250</u>	7500	30
4ème année	140	2085	14,9	140	2760	19,7	150	3750	25	200	5000	25
5ème année	33	402	12,2	40	1200	30	50	1500	30	100	3000	30
6ème année	14	108	7,7	33	360	11	40	1000	25	100	2500	25
Nombre d'instituteurs brevetés 4 ans		800			1500			2000			1800	
Nombre d'instituteurs brevetés 6 ans		100			350			950			2400	
TOTAL instituteurs		900			1500			2950			4200	

N.B. Les deux années d'orientation ne sont pas reprises au présent tableau. Elles sont communes à tous les cycles secondaires.

2.4. Les possibilités de l'enseignement normal couvrent-elles les besoins de l'enseignement primaire ?

2.500 à 3.000 moniteurs et monitrices devront être remplacés chaque année. Dans l'hypothèse la plus favorable, ce n'est qu'à l'issue de l'année scolaire 1955-1956 que le nombre de diplômés sortant des écoles sera suffisant pour combler les vides provoqués par ces défections et faire face aux besoins les plus immédiats. Jusqu'à cette période il faudra donc faire appel encore aux dernières écoles d'apprentissage pédagogique.

Si le dispositif scolaire actuel est fixé, il sera possible au surplus à partir de 1966 de remplacer progressivement les 35.000 maîtres non diplômés. Leur nombre est très élevé et une période extrêmement longue sera nécessaire pour mener cette opération à bonne fin. Or pour qu'elle soit bénéfique, il est nécessaire de la réaliser dans des délais aussi courts que possible.

Il est par conséquent nécessaire de poursuivre pendant les prochaines années, le perfectionnement des maîtres en place.

Si le dispositif scolaire actuel n'est pas fixé, on peut imaginer aisément que la poussée démographique contraindra le pays à ouvrir de nouvelles classes. Dès lors les 150 écoles normales ne suffiront plus et il faudra prévoir une nouvelle phase d'ouverture et de développement de cet enseignement.

Pour mener à bien

- le remplacement des maîtres défaillants
- le remplacement progressif du personnel enseignant non qualifié.
- l'ouverture ultérieure de nouvelles classes primaires, ouverture nécessitée par le taux d'accroissement de la population, 100 écoles normales supplémentaires sont nécessaires.

Pour parer à un écroulement de tout l'édifice de l'enseignement, le pays devra dans ce cas disposer dès que possible d'un minimum de 250 écoles normales dont au moins 150 à cycle long et des professeurs qu'elles nécessitent.

Le Gouvernement du Congo devra se préparer à faire l'effort nécessaire pour obtenir ce résultat. Une priorité doit être donnée à l'enseignement normal dans les plans de développement.

## 2.5. Le problème des déchets

L'examen de la pyramide de l'enseignement primaire amène immédiatement une question. Que deviennent les enfants qui ne peuvent, faute de moyens intellectuels ou d'écoles, poursuivre des études primaires jusqu'à leur terme ?

La réponse est brutale: en général ils ne deviennent rien si ce n'est par leur nombre et leur âge un fardeau pour la société à cause de leur improductivité tant sur le plan intellectuel que dans le domaine agricole, clef de voûte de l'économie du pays.

Une scolarisation obligatoire de six années ne solutionnerait pas le problème mais ne ferait que le différer car les écoles au niveau secondaire ne pourraient absorber la totalité des enfants.

Le déchet dans les classes primaires est tel que si les écoles gardent le caractère sélectif qui est le leur, les candidats refusés qui avaient rêvé d'abandonner la terre devront y revenir en la haïssant doublement. Et pourtant, ce sera pour la majorité d'entre eux la seule possibilité de survie.

Il est dès lors normal de les préparer à ce retour dès leur plus jeune âge en donnant une finalité propre à l'enseignement primaire, finalité à orientation agricole et artisanale les dirigeant vers les activités dont le caractère doit être essentiellement formateur et productif, vers des formations d'occupation et d'encadrement. L'école devrait être rurale à la base parce que l'Afrique reste une terre profondément paysanne.

Elle ne devrait plus créer, comme c'est le cas, plus d'inadaptés sociaux qu'elle ne forme d'éléments d'élites mais il faudra pour ce faire une collaboration étroite des différents ministères. Ce problème déborde largement par son ampleur, et les solutions qu'il appelle, le cadre de l'enseignement. Il ne faut pas demander à l'école plus qu'elle ne peut donner et il est déjà difficile d'obtenir ce qu'on serait en droit d'en attendre.

### 3. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

---

#### 3.1. Son organisation générale

##### 3.1.1. Jusque 1961

L'enseignement secondaire se divisait en:

- Un enseignement secondaire général avec ses six sections classiques anciennes et modernes à programme identique en tous points aux programmes en vigueur en Belgique.  
Cet enseignement était le seul qui normalement pouvait conduire vers l'enseignement supérieur.
- Un enseignement professionnel et technique d'une durée de quatre ans délivrant des diplômes du niveau technique A3 et permettant l'accès aux écoles du niveau technique supérieur A2.
- Un enseignement normal de quatre années formant des moniteurs et monitrices destinés à l'enseignement primaire africain. Certaines écoles secondaires s'étaient annexé une section préparant, en sept ans, des Instituteurs primaires.
- Un enseignement post-primaire au niveau artisanal pour les garçons et comprenant des écoles ménagères et familiales pour les filles.

A l'exception de l'enseignement secondaire général, tous étaient des enseignements à finalité propre. L'élève engagé n'avait plus aucun espoir de pouvoir bifurquer pour se réorienter vers une autre spécialité.

##### 3.1.2. Depuis 1961

###### 3.1.2.1. La réforme et son esprit

Il était depuis plusieurs années déjà devenu évident pour tous les pédagogues et les professeurs avertis et connaissant profondément le milieu africain que l'évolution du pays appelait une profonde réforme et une adaptation de l'enseignement secondaire, aux nécessités d'une Afrique qui entend rester africaine, une nouvelle orientation des plans d'études, une modernisation et dans certains cas une africanisation des programmes.

L'efficacité du système scolaire devait être renforcée car il fallait songer à assurer rapidement la formation des cadres

moyens et supérieurs chargés, d'une part, de prendre la relève du personnel étranger et d'autre part celle de l'actuel personnel de l'état dépourvu généralement de la formation générale de la compétence nécessaires.

Le rythme de production de l'enseignement devrait être accéléré pour ouvrir la porte de l'enseignement supérieur à une plus grande catégorie d'élèves. Pour y arriver, une structure promotionnelle devait être instaurée qui donnerait à chaque élève, en fonction de ses seules aptitudes, la possibilité de monter le plus haut possible dans l'échelle de l'enseignement.

Des recherches dans cette voie ont été entreprises qui promettent d'être fécondes et des décisions ont déjà été prises.

### 3.1.2.2. La structure de l'enseignement secondaire réformé

#### (a) Le "Cycle d'orientation"

Toutes les études secondaires quelque'elles soient débutent par un tronc commun appelé "cycle d'orientation" d'une durée de deux années et comportant un programme unique.

Le programme d'études de ce tronc commun est orienté vers l'acquisition d'une formation générale de base très poussée. De plus, il doit fournir à l'élève l'occasion de s'habituer aux méthodes de travail et aux formes de la pensée qui caractérisent l'enseignement secondaire.

Cette période de deux ans doit permettre à l'enfant de révéler ses aptitudes et ses intérêts et de mieux orienter ses études ultérieures.

Le "cycle d'orientation" est donc appelé à se détacher des écoles spécialisées pour fournir une entité distincte entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

#### (b) Le second cycle des humanités

A l'issue de ce cycle, les élèves peuvent se diriger vers l'une quelconque des sections du second cycle comportant deux ou quatre années d'études.

Toutes conduisent à un diplôme d'humanités assurant l'accès à l'enseignement supérieur et universitaire.

Ce second cycle comporte les orientations suivantes:

(a) Les humanités littéraires avec une option classique et une option africaniste.

(b) Les humanités scientifiques présentent également deux

options: mathématiques-physique et chimie-biologie.

- (c) Les humanités pédagogiques dont le schéma a déjà été donné au chapitre de l'enseignement normal et conduisant au diplôme d'instituteur mais avec la possibilité d'obtenir le "BREVET" d'instituteur après deux années seulement.
- (d) Les humanités techniques comportant:
  - une section commerciale et administrative et permettant également l'obtention d'un brevet d'aptitude à l'issue de la seconde année du cycle.
  - une section agricole avec possibilité d'orientation forestière.
  - des sections industrielles avec des orientations possibles vers l'électricité, la mécanique, la construction et la chimie industrielle.
- (e) Enfin des sections professionnelles pourront être créées suivant les besoins du marché de l'emploi.

Ces différentes sections ouvrent un éventail d'orientation suffisamment large pour couvrir tous les besoins du pays.

### 3.2. Les avantages d'une telle réforme

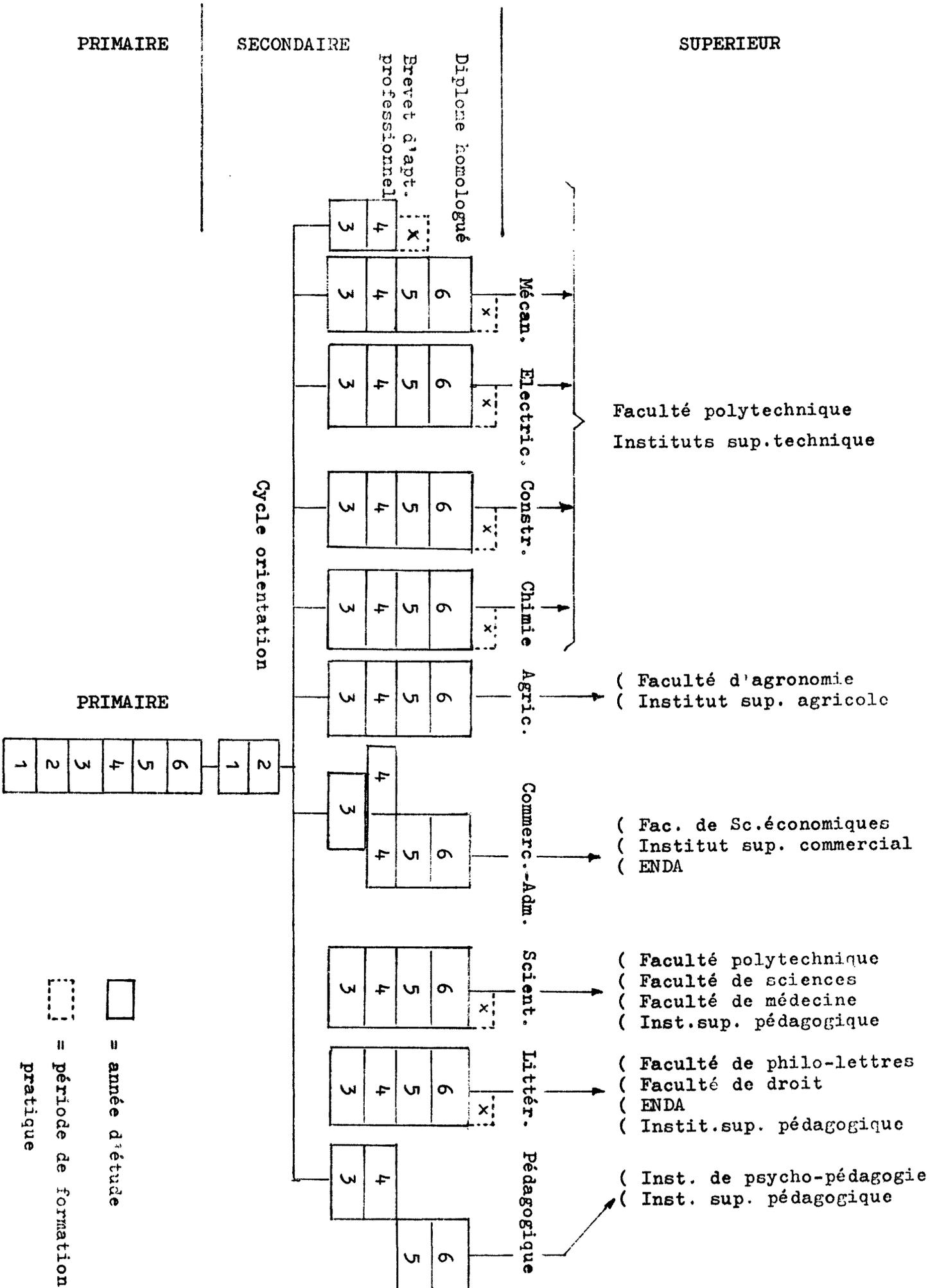
Elle permettra:

- de simplifier les programmes en vigueur qui s'inspiraient largement du système belge tout en leur conservant une valeur internationale.
- de reculer de deux années le moment où l'élève devra faire son choix vers l'une ou l'autre orientation et d'écartier ainsi la spécialisation prématurée l'engageant à un âge où il ne lui est pas permis de former un pronostic aussi défini sur son avenir.
- de supprimer les sections sans issue qui constituaient un point d'arrêt précoce et définitif et d'augmenter les possibilités d'accès aux études supérieures.

L'instauration de ce cycle d'orientation à base de cours généraux permettra de faire assurer l'entièreté des cours par des régents plus faciles à recruter à l'étranger et également plus rapidement formés sur place.

Le problème primordial de l'enseignement primaire est celui de qualité des maîtres, celui de l'enseignement secondaire restera pendant longtemps encore celui du nombre des maîtres.

3.3. STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire général 1962-1963

Enseignements	Sexes			Cycle d'orientation			Cycle court Ecole moyenne			Cycle long Humanités					TOTAL GENERAL
	G	F	T	1ère ann.	2ème ann.	TOTAL	3ème ann.	4ème ann.	TOTAL	3ème ann.	4ème ann.	5ème ann.	6ème ann.	TOTAL	
Officiel	G	5179	5355	10534	-	35	35	-	35	1349	767	332	115	2573	
	F	284	104	388	-	7	7	-	7	20	3	15	-	38	
	T	5463	5459	10922	42	42	42	-	42	1369	770	347	125	2611	
Officiel Congréganistes	G	1085	817	1902	-	11	11	-	11	206	117	61	26	410	
	F	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	T	1085	817	1902	-	11	11	-	11	206	117	61	26	410	
Subsidié catholique	G	5162	1982	7144	92	-	92	-	92	1560	851	411	172	2994	
	F	1446	682	2128	93	60	153	60	153	162	61	61	6	290	
	T	6608	2664	9272	185	60	245	60	245	1722	912	472	178	3284	
Subsidié protestant	G	1636	964	2600	28	33	61	33	61	256	167	26	9	558	
	F	152	92	244	14	10	24	10	24	32	5	-	1	38	
	T	1788	1056	2844	42	43	85	43	85	388	172	26	10	596	
Subsidié Kibanguiste	G	331	112	443	16	13	29	13	29	32	-	-	-	32	
	F	27	4	31	1	-	1	-	1	-	-	-	-	32	
	T	358	116	474	17	13	30	13	30	32	-	-	-	32	
non subsidié	G	641	374	1015	-	-	-	-	-	129	61	50	57	297	
	F	10	4	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14	
	T	651	378	1029	-	-	-	-	-	129	61	50	57	297	
Sud Katanga (global)	G	2402	1325	3727	-	-	-	-	-	599	178	102	75	954	
	F	328	132	460	-	-	-	-	-	39	14	12	6	71	
	T	2730	1457	4187	-	-	-	-	-	638	192	114	81	1025	
TOTALUX	G	16436	10929	27365	171	57	228	57	228	4231	2141	982	464	7818	
	F	2247	1018	3265	115	70	185	70	185	253	83	88	13	437	
	T	18683	11947	30630	286	127	413	127	413	4484	2224	1070	477	8255	

G = garçons  
F = filles  
T = total

### 3.4. Son développement

En 1959-1960, la population scolaire de l'enseignement secondaire général s'élevait à 9.358 élèves africains. Au cours de l'année scolaire 1961-1962, ce nombre est passé à 20.881 unités sur un total de 49.152 représentant l'effectif de l'enseignement secondaire complet. En 1962-1963, ce chiffre est monté à 39.298 sur un total de 69.371 élèves.

Compte tenu des effectifs très faibles des classes supérieures de l'enseignement secondaire et de la nécessité de former rapidement des universitaires, un programme de scolarisation secondaire d'urgence fut entrepris dès octobre 1961 à l'initiative des Autorités du Gouvernement Central et des Services de l'aide technique de l'Unesco.

Il visait la création de 150 classes nouvelles et l'inscription de 6.000 élèves supplémentaires en première année.

Son objectif était d'atteindre 31.500 élèves pour l'ensemble des classes de première année d'orientation.

Ce chiffre est atteint avec 31.431 élèves dont

18.683 pour l'enseignement général,  
6.907 pour l'enseignement normal,  
5.841 pour l'enseignement technique.

En seconde année de ce cycle d'orientation on trouve:

11.947 élèves pour l'enseignement général,  
4.803 élèves pour l'enseignement normal,  
4.120 élèves pour l'enseignement technique,

soit un total de 20.370 élèves.

L'ensemble des classes des deux années du cycle d'orientation a donc 51.801 élèves. A raison de 35 élèves par classe ce chiffre implique la présence de 2.220 professeurs possédant au minimum le diplôme de régent.

### 3.5. Ses difficultés

Mais un développement aussi massif et aussi rapide pose un problème redoutable pour l'avenir: celui du recrutement à l'étranger d'un nombre considérable de professeurs de l'enseignement secondaire.

Le Congo est lui-même incapable de fournir plus de quelques régents et les étudiants congolais semblent avoir bien peu d'attrait pour la carrière d'enseignant.

Certaines classes de première année du cycle d'orientation ont

comme maîtres des auxiliaires de l'enseignement primaire. Même en les supposant dévoués, travailleurs et compétents, il est certain qu'ils sont astreints à enseigner des matières qu'ils ne maîtrisent pas complètement. De telles situations risquent de se multiplier dangereusement au cours des prochaines années.

La prolongation de la scolarité et l'augmentation considérable de la population scolaire dans les pays d'Europe entraînent actuellement une pénurie de professeurs de l'enseignement secondaire. Le taux démographique de ces pays laisse prévoir une prolongation de cette pénurie pendant de longues années encore.

Devant ce problème, qu'il faut à tout prix résoudre, il n'y a d'autre solution que de former sur place le corps enseignant nécessaire en commençant par la formation des régents et assurer aux professeurs étrangers des conditions de sécurité, de vie et de salaire qui permettent d'abord un recrutement aisé et qui les incitent ensuite à rester au service du pays et à y poursuivre leur carrière. Il faut de plus qu'ils aient la possibilité de se faire accompagner de leur famille et qu'ils soient assurés pour leurs enfants d'un enseignement qui permette, à tout moment, de faire retour sans difficultés majeures dans un établissement d'Europe.

Ce n'est plus le cas et c'est la principale raison du départ de nombreux techniciens étrangers et principalement belges.

### 3.6. Les régents congolais

La formation des maîtres de l'enseignement secondaire et en particulier celle des régents doit être considérée comme le problème à résoudre en première urgence.

La population scolaire des deux années d'orientation est de 51.800 élèves. 2.220 professeurs titulaires au minimum, d'un diplôme de régent sont indispensables pour assumer la desserte de ces classes.

L'Administration, consciente du problème, organisait en juin 1959 le régime des écoles normales moyennes et le Congo fut doté de deux écoles de régence, l'une à Léopoldville, l'autre à Elisabethville.

Tandis que la première disparaissait en juillet 1960, la seconde continuait à se développer normalement. Le vide provoqué par le départ des enseignants belges et les difficultés de recrutement firent comprendre aux dirigeants du pays toute la gravité du problème. Un effort fut fait et en septembre 1961, l'Institut

Pédagogique National était créé à Léopoldville à l'initiative du Ministère de l'Education nationale. Le personnel enseignant fut recruté par l'Unesco.

Son but est de former des professeurs de l'enseignement secondaire inférieur par une formation de trois années: deux années d'études et une année de stage pédagogique. Pour être admis, il faut avoir obtenu un certificat d'études secondaires complètes ou un certificat ayant la même valeur.

A titre de disposition temporaire et par suite des difficultés de recrutement, l'école a ouvert ses portes aux moniteurs diplômés de quatre années d'études secondaires justifiant de quatre années d'enseignement. Pour ces candidats fut instauré un examen d'entrée sévère et créée une section préparatoire. Les candidats sont tenus de s'engager à l'issue des études, à servir pendant dix années dans le cadre de l'Enseignement.

L'institut pédagogique national de Léopoldville aura en 1963 de nouveaux locaux qui permettront un enseignement de haute valeur. L'Institut d'Elisabethville comporte également une section préparatoire et deux sections de régence "français-histoire" et "mathématiques-physique".

La population scolaire a dû être réduite par suite de l'exiguité des locaux; l'école est installée dans une maison particulière appartenant au Gouvernement. Quarante élèves sont inscrits. Les perspectives sont plus encourageantes pour l'avenir mais cet Institut devra être doté des bâtiments qui lui sont indispensables.

Le recrutement des candidats régents porteurs du diplôme d'humanités est malaisé. Il faudra donc faire appel, pendant quelques années encore, aux meilleurs moniteurs de l'enseignement primaire. Les besoins sont énormes, les difficultés de recrutement sont grandes. 2.500 régents nécessaires, des sorties annuelles de 50 à 60 diplômés.

Le développement de cet enseignement doit se faire - d'une part en utilisant au maximum les deux écoles existantes et en accordant des bourses d'études aux étudiants des autres régions du Congo désireux d'entamer de telles études, - d'autre part en installant quelques nouvelles sections de régents, en annexes d'établissements d'enseignement secondaire. Bakwanga, Bukavu et Stanleyville paraissent être les centres offrant le plus d'intérêt et de garanties.

### 3.7. Les écoles privées

Plusieurs tentatives d'installation d'écoles privées ont été faites. Elles se heurtèrent à la volonté de certaines Autorités, ne connaissant que peu le problème, de niveler l'enseignement pour les deux communautés.

La finalité assignée à l'enseignement est différente suivant qu'il s'agit de l'enfant européen ou de l'enfant africain. Chacun devra vivre sa vie d'adulte dans un milieu, un climat, un pays différents.

Les écoles d'Afrique ont un programme qui leur assure un niveau international mais un programme orienté vers la promotion africaine et qui tient compte de la psychologie de l'enfant africain. Il est dès lors difficile et <sup>très</sup> décevant d'y intégrer l'enfant européen.

L'évolution mentale, le caractère, la personnalité même de l'enfant se forment au cours des premières années, sous l'action de la famille. Les conditions de vie, de milieu, de structure du milieu s'opposent chez les deux enfants.

La formation et l'information acquises avant l'entrée à l'école pour l'enfant européen sont immenses à côté de celles de l'enfant africain isolé au milieu d'un monde encore souvent primitif.

Le français, langue de l'enseignement est utilisée constamment par l'enfant européen tandis que l'enfant africain à son entrée en classe n'en connaît souvent pas les premiers rudiments.

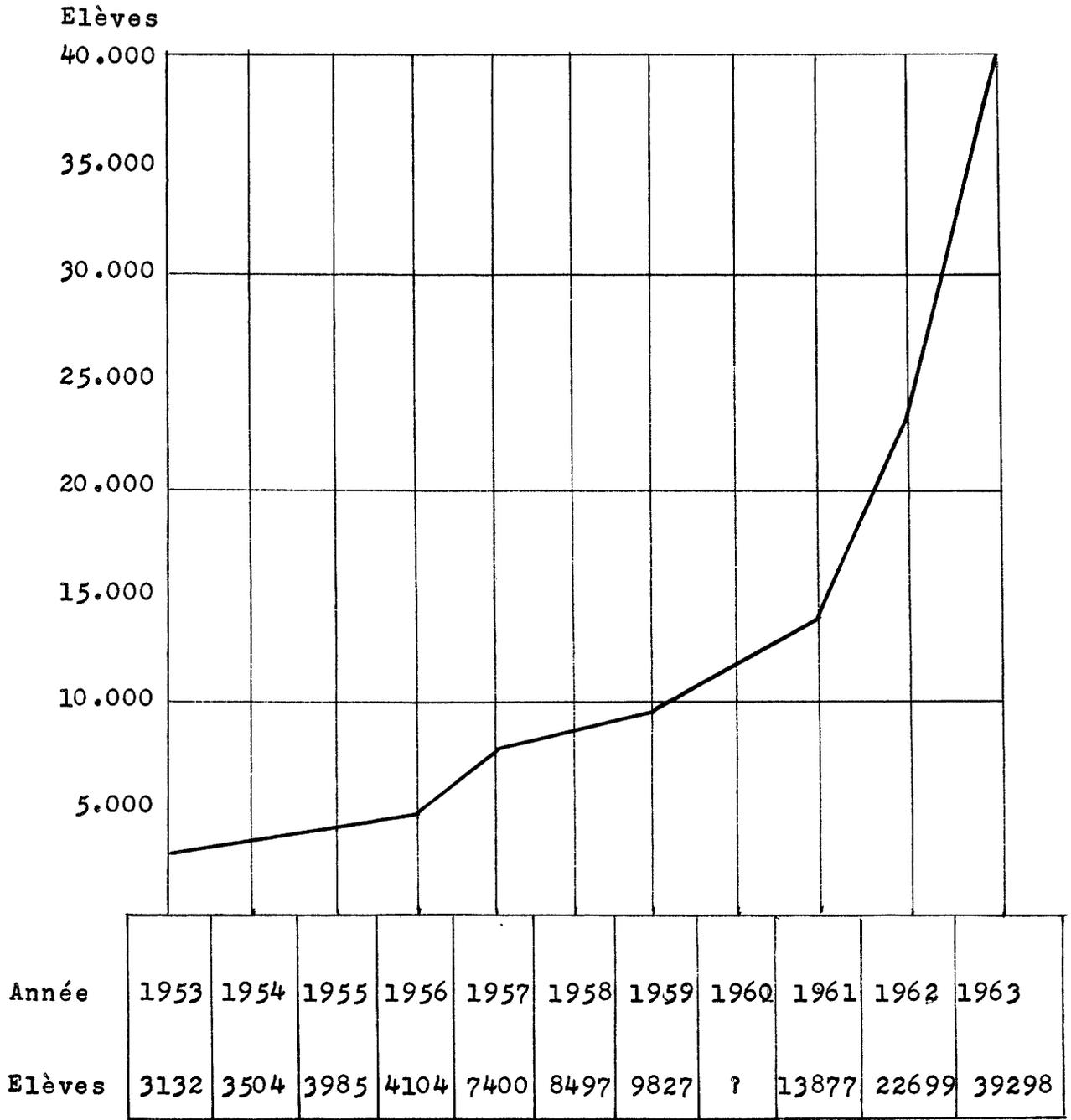
On imagine dès lors aisément les mille et une difficultés qu'éprouve le maître se trouvant devant une classe mixte et le drame de conscience qui en résulte car presque toujours une partie des enfants doit être abandonnée à elle-même.

Le point de départ et le rythme de progression sont différents et un enseignement commun des enfants des deux communautés n'est souhaitable ni pour les uns ni pour les autres au niveau du primaire et du secondaire inférieur.

L'intégration raciale aboutit finalement à un résultat opposé à celui qu'en attendait ses prometteurs.

Par contre, on peut l'envisager résolument au niveau supérieur des études secondaires si les cycles d'études concordent et plus encore au niveau des études universitaires. Une sélection sévère a été faite. Les élèves sont de niveau sensiblement égal et deviennent rapidement des amis.

DIAGRAMME DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION DES ECOLES SECONDAIRES  
D'ENSEIGNEMENT GENERAL AU COURS DES 10 DERNIERES ANNEES



Le Gouvernement du Congo doit sérieusement penser ce problème de l'enseignement pour étrangers. C'est une des principales causes du départ des conseillers techniques et enseignants de valeur. Une solution harmonieuse sera une des principales conditions à leur retour.

### 3.8. L'éducation des filles

Les relevés statistiques de l'enseignement primaire révèlent le faible pourcentage de la population féminine. Alors qu'il est de 30,9 en première année, on ne trouve plus en sixième année que 15,4 % soit 18.000 filles pour 99.000 garçons.

Cette disproportion ne fait que croître au niveau de l'enseignement secondaire général où en deuxième année ne se trouvent que 13 jeunes filles pour 464 garçons, soit moins de trois jeunes filles pour 100 garçons. La scolarisation des filles marque un sérieux retard sur celle des garçons.

Très jeunes les filles sont reprises au foyer pour participer aux travaux ménagers et aux travaux des champs. Certaines populations répugnent encore à les envoyer à l'école.

Nous avons dit combien était importante l'éducation de la fille, future maîtresse de maison, future mère de famille et avant tout première éducatrice de ses enfants. Trop souvent l'enfant au sortir de la classe est replongé par ses parents dans un monde primitif et soumis à des automatismes traditionnels, trop souvent l'acquis de quelques heures de classes est dispersé le soir au foyer familial. Pour l'enfant, c'est une lutte journalière entre la classe et la hutte, entre le maître et les parents.

Il importe donc pour éviter un déséquilibre au sein même du foyer familial, qu'un nombre de plus en plus élevé de filles s'installe sur les bancs de l'école primaire et que les portes de l'enseignement secondaire général, ménager et familial s'ouvrent largement à elles.

La promotion sociale ne peut être obtenue si les filles sont tenues à l'écart de l'éducation et jusqu'ici, l'école du Congo est surtout une école de garçons. La proportion pour l'enseignement secondaire général est une moyenne de 7 filles et 93 garçons pour cent élèves. Si ce pourcentage de filles n'augmente pas, que sera dans quelques années un Congo où, à côté d'hommes instruits, on ne trouvera que des femmes sans instruction ou même sans éducation de base.

Un effort doit être consenti dans ce sens. Ce sera la garantie la plus certaine d'une promotion réelle et rapide de la masse.

Enseignement secondaire général, normal et technique (métiers + agricole)

Pourcentage des garçons et des filles

Enseignement	1ère année du cycle d'orientation				
	<u>Garçons</u>	<u>% G</u>	<u>Filles</u>	<u>% F</u>	<u>TOTAL</u>
Général	16.436	88 %	2.247	12 %	18.683
Normal	5.267	55 %	2.845	45 %	8.112
Technique	6.450	97 %	247	3 %	6.697
TOTAL	28.153	84 %	5.339	16 %	33.492

2ème année du cycle d'orientation

Général	10.929	91 %	1.018	9 %	11.947
Normal	3.642	73 %	1.326	27 %	4.968
Technique	4.713	98 %	107	2 %	4.820
TOTAL	19.284	89 %	2.451	11 %	21.735

Les quatre années supérieures du secondaire

Général	8.046	93 %	622	7 %	8.668
Normal	5.171	77 %	1.511	23 %	6.682
Technique	5.248	98 %	134	2 %	5.382
TOTAL	18.465	90 %	2.267	10 %	20.732

#### 4. L'ENSEIGNEMENT ARTISANAL, PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE

---

##### 4.1. Situation en 1960

L'enseignement agricole et vétérinaire comptait en 1960, 34 écoles avec 40 sections dont 11 du niveau supérieur, avec au total 21.178 élèves inscrits.

Les diplômés sortis de ces écoles étaient utilisés en majeure partie par les services du Gouvernement et par les entreprises privées. Ces auxiliaires ont assumé une tâche souvent ingrate, celle d'améliorer et d'intensifier la propagande agricole en milieu rural par la vulgarisation des techniques rationnelles. Il fallait susciter chez l'Africain le désir de s'attacher à la terre et de constituer une classe paysanne prospère et stable.

4.1.1. L'enseignement des métiers comprenait différents types d'écoles. L'enseignement des métiers pour garçons était le secteur le plus développé et installé en majeure partie dans les centres urbains. Il comprenait 45 écoles avec 131 sections et 7615 élèves destinés à devenir des agents techniques des cadres moyens.

Parmi elles, les sections d'apprentissage d'un niveau insuffisamment élevé étaient en voie de transformation pour atteindre le niveau professionnel.

L'enseignement artisanal de niveau post-primaire était entièrement confié aux missions. Installé en milieu rural, il avait comme but la formation d'artisans indépendants, ou d'ouvriers qualifiés. D'une durée de deux ans, il était réservé en principe aux enfants ayant terminé la 5ème année de l'enseignement primaire.

4.1.2. L'enseignement des métiers féminins avec ses 16 sections et ses 707 élèves en était à ses débuts. Il suscitait à cette époque un intérêt croissant auprès des populations qui prenaient conscience du rôle qu'allait assurer la femme dans l'avenir social et économique du Congo.

4.1.3. L'enseignement commercial de plein exercice était appelé à se développer rapidement pour les besoins du commerce et de l'économie en pleine expansion.

Nombre d'écoles, de sections et d'élèves de l'enseignement technique, professionnel et artisanal en 1960

Enseignement	Secondaire sup.		Secondaire inf.		Professionnel		Apprentissage		Artisanal		Total Ecoles	Total Sect.	Total Elèves
	Nombre sect. élèv.	Nombre élèv.											
agricole	10	525	-	-	9	421	18	1.158	-	-	31	37	2.104
vétérinaire	1	13	-	-	2	61	-	-	-	-	3	3	74
métiers masculins	3	18	5	202	57	4211	66	3.104	-	-	45	131	7.615
artisanal masc.	-	-	-	-	-	-	-	-	162	6.989	99	162	6.989
métiers féminins	4	75	4	173	6	367	2	92	-	-	9	16	707
arts et métiers	3	35	4	82	4	76	-	-	-	-	2	11	193
commercial	2	52	1	176	-	-	-	-	-	-	2	3	228
métiers soir	-	-	-	-	-	-	17	711	-	-	4	17	711
commercial soir	-	-	3	309	-	-	-	-	-	-	1	3	309
	23	718	17	942	78	5136	103	5.065	162	6.989	196	383	18.930

Nombre d'élèves de l'enseignement secondaire technique professionnel et agricole 1962-1963.

Enseignement	Sexes	Cycle d'orientation			Cycle court		Cycle long			Total	Prov. Sud Katanga	Total général
		1ère ann.	2ème ann.	Total	3ème ann.	4ème ann.	5ème ann.	6ème ann.	Total			
Officiel	G	2.672	1.904	4.576	827	411	1.238	111	178	151	106	1.078
	F	98	59	157	23	12	25	-	1	-	-	185
	T	2.770	1.963	4.733	850	423	1.273	111	179	151	106	1.273
Officiel Congréganiste	G	1.245	925	2.170	495	298	793	25	151	92	87	-
	F	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	T	1.245	925	2.170	495	298	793	25	151	92	87	3.318
Subsidié catholique	G	1.488	1.045	1.533	622	313	935	164	212	181	63	487
	F	92	18	110	54	-	54	-	-	4	-	142
	T	1.580	1.063	2.543	676	313	898	164	212	185	63	629
Subsidié protestant	G	93	108	201	61	-	61	-	-	-	-	-
	F	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	T	93	108	201	61	-	61	-	-	-	-	262
non subsidié	G	136	48	184	40	-	40	-	-	-	-	364
	F	17	13	30	-	-	-	-	-	-	-	-
	T	153	61	214	40	-	40	-	-	-	-	364
TOTALS	G	5.634	4.030	9.664	2.045	1.022	3.067	300	541	424	256	1.929
	F	207	90	297	77	12	89	-	1	4	-	327
	T	5.841	4.120	9.961	2.122	1.034	3.156	300	542	428	256	2.256

(1) Les relevés de la province du Sud-Katanga ne donnent pas la répartition par années d'études

(2) Ce tableau ne comprend que les statistiques de l'Enseignement agricole, vétérinaire et de métiers masculins.

#### 4.2. La situation actuelle

4.2.1. Dans son ensemble, cet enseignement s'est relativement peu développé depuis trois ans. A cela plusieurs raisons:

- moins directement orienté vers la formation aux fonctions administratives, il a subi une poussée moins violente de la masse.
- exigeant des bâtiments et un matériel didactique considérable et en général coûteux, il n'a pu suivre par manque de moyens le même rythme de développement que l'enseignement général.

Cependant bien qu'il n'y ait que peu d'ouvertures d'écoles nouvelles, la tendance générale au relèvement du niveau des études s'amplifie rapidement.

Cette transformation est prévue par la nouvelle structure de l'enseignement secondaire mais elle pose un grand problème, celui de l'équipement. C'est donc par étapes successives et d'une manière disciplinée que devra se faire cette réorganisation, en fonction des espoirs réels de relance économique et en tenant compte des besoins prioritaires de chacune des régions des pays. Une étude préalable et complète est indispensable.

4.2.2. Dans l'enseignement des métiers, les écoles n'ont pas pu depuis 1960 compléter ou renouveler les machines et le matériel didactique. Ces réserves sont actuellement épuisées complètement ou en voie de l'être et le cri d'alarme est général: sans un réapprovisionnement rapide en pièces de rechange, en matériaux d'usage courant, en outils et en matériel didactique, de nombreuses sections se verront contraintes de fermer leurs portes.

Un état des besoins a été établi par les services de l'Education Nationale. La difficulté réside dans l'obtention des devises nécessaires pour les achats qui doivent se faire à l'étranger.

Presque toutes les écoles professionnelles transforment leur section d'électricité et de mécanique en section du niveau supérieur mais sans matériel didactique adéquat.

La situation financière du pays ne permet pas de supporter dans l'immédiat des dépenses aussi importantes que l'équipement d'environ trente écoles.

Un plan de priorité doit être étudié. Il semble que les besoins les plus immédiats se localisent dans la zone de Léopoldville dans les domaines de la mécanique de précision et de l'électricité et dans le Haut Katanga plus spécialement dans les régions

de Kolwezi et Jadotville dans les domaines de la mécanique et de l'électronique. L'Union Minière du Haut-Katanga a besoin d'un cadre de techniciens d'un niveau plus élevé que ceux qui ont été formés jusqu'ici. Dans cette région devrait s'ouvrir une école supérieure d'ingénieurs techniciens.

4.2.3. Les écoles agricoles du niveau secondaire supérieur continuent à fonctionner normalement avec les aléas afférents au manque d'approvisionnements. Les écoles professionnelles se heurtent à des difficultés dues à l'état d'esprit des élèves. A ce niveau l'enseignement agricole suscite plus de scepticisme et de préjugés que d'enthousiasme. Spécialement dans les établissements situés aux portes des centres urbains, les élèves refusent de participer aux travaux pratiques qu'ils considèrent comme avilissants. Plusieurs écoles ont fermé leurs portes pour cette raison.

Dans le domaine de l'enseignement agricole et spécialement au niveau secondaire supérieur, un plan de restructuration doit être étudié.

Il existe cinq écoles techniques supérieures. Une à Gombe-Matadi qui dessert le Bas-Congo uniquement, une seconde installée à Bengamissa pour la province de Stanleyville, une autre à Butembo recrute ses élèves dans le Kivu. Celle de Kamponde a été transférée à Luluabourg par mesure de sécurité pour le personnel et la dernière installée depuis 1957 auprès de Kongolo a été détruite presque totalement et réinstallée à Elisabethville dans quelques locaux de l'athénée de la Katuba.

Les Autorités des provinces où sont situées ces écoles acceptent difficilement la présence d'élèves d'origine ethnique différente. Des régions qui offrent un potentiel agricole important se trouvent de ce fait dans l'impossibilité d'obtenir ou de former des techniciens indispensables. Les provinces des Uele, le Kivu et le Sud-Kasaï sont dans le cas.

Ou bien l'Autorité Centrale doit radicalement mettre fin à ces pratiques ou il lui faudra songer à construire et équiper de nombreux établissements très coûteux. La première des solutions apparaît, dans l'immédiat comme la plus logique.

Toutefois, dans l'hypothèse d'une reprise de l'économie agricole du Congo, un plan de développement des écoles A2 doit être étudié.

Les provinces de Kikwit et de Paulis apparaissent déjà comme les régions qui auront dans les prochaines années, les besoins les plus élevés en techniciens agricoles de niveau élevé.

4.2.4. L'Enseignement artisanal de niveau post-primaire avait pris avant 1960 un essor considérable en comparaison des sections professionnelles et techniques. Il était presque totalement orienté vers la formation des maçons et des menuisiers qui très souvent éprouvaient de grandes difficultés à trouver un emploi.

Depuis trois ans, le nombre d'élèves a diminué très rapidement, soit à la suite de fermetures d'écoles par manque de débouchés, soit le plus souvent par transformation en écoles professionnelles appliquant le programme du cycle d'orientation.

Cette politique nouvelle marque le point de départ d'une revalorisation à longue échéance de la main d'oeuvre congolaise.

Elle ne peut qu'être encouragée car les meilleurs élèves sortant des écoles secondaires des métiers sont au moins aussi aptes que leurs condisciples de l'enseignement général à suivre avec fruit l'enseignement supérieur. Elle présente toutefois un certain danger si elle se fait sans plan et sans contrôle: celui d'avoir de nouvelles écoles professionnelles et techniques n'ayant ni professeurs qualifiés ni bâtiments adéquats ni le strict matériel nécessaire.

4.2.5. L'enseignement technique et professionnel a conservé presque intact son cadre de professeurs étrangers et est resté à un niveau comparable à celui de l'année 1960. Il a tendance non pas à se développer mais à se transformer par une élévation du niveau des études.

Enseignement coûteux par ses installations et son matériel, cette transformation, si elle n'est dirigée, disciplinée et progressive, risque de provoquer rapidement une diminution de la valeur de cet enseignement.

L'étude d'un plan de restructuration s'avère d'une nécessité urgente.

Dans l'immédiat, il faut songer à l'approvisionnement matériel d'usage courant ainsi qu'en matériel scolaire.

## 5. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

---

C'est en 1954 que fut décidée la création de deux universités au Congo.

- . L'Université "Lovanium" à Léopoldville.
- . L'Université d'état à Elisabethville.

Elles se sont développées rapidement, ont ouvert de nombreuses facultés et dès 1959, l'équivalence des diplômes était reconnue avec les Universités belges.

A Léopoldville, le nombre d'élèves est passé de 33 au cours de l'année académique 1954-1955 à près de mille élèves en 1963; à Elisabethville, il passe de 79 en 1956 à environ 350 en 1963.

Les perspectives d'avenir sont excellentes. Le Congo pour assurer son essor à un besoin immense en universitaires. L'accroissement du nombre d'étudiants dans l'enseignement secondaire, laisse prévoir une augmentation très rapide des candidats à partir de 1966. En 1970-71, chacune des deux Universités aura un chiffre d'inscriptions proche de 3.000 étudiants.

Dès maintenant, il est urgent de penser au développement de ces deux institutions et de les doter de bâtiments et de l'équipement indispensable: facultés, laboratoires de recherches et logements pour les élèves.

L'Université Lovanium devrait disposer au plus tôt d'un bâtiment supplémentaire pour la faculté des sciences humaines qui, selon les prévisions, comptera environ 500 étudiants en 1966.

L'Université d'Elisabethville, située au coeur de la région la plus industrialisée du Congo devrait pouvoir construire et équiper rapidement son école d'ingénieurs et un centre de recherches industrielles annexe orienté vers l'étude des industries de transformation.

Cette Université entrait dans sa phase d'installation définitive en 1960. Les événements ne lui ont pas permis de poursuivre son extension normale. Le nombre d'élèves augmente et il est indispensable de faire face aux besoins.

L'Enseignement universitaire suivra la même courbe de croissance que le primaire et le secondaire parce que le mouvement est irréversible. Il est exigeant parce qu'il impose au pays, aux

éducateurs, aux familles et aux hommes un effort et une transformation des perspectives traditionnelles. Il est nécessaire parce qu'il constitue le meilleur investissement pour le Congo de demain.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

---

### 6.1. Le recrutement des professeurs étrangers

Avant que le Congo ne puisse disposer de ses propres maîtres de l'enseignement secondaire, il lui sera nécessaire, pendant de longues années encore, de recourir aux services de professeurs d'origine étrangère.

L'augmentation sensible du nombre de classes du cycle d'orientation et la nécessité d'ouvrir de nouvelles sections secondaires supérieures pour peupler aussi rapidement que possible les facultés universitaires entraînera une augmentation progressive des besoins dans les 4 ou 5 prochaines années.

Sans qu'il soit possible de les fixer avec précision en l'absence de statistiques et de plan de développement, on peut prévoir sur la base de 31.500 étudiants en première année secondaire que le nombre de professeurs nécessaires sera de l'ordre de 5.500 à 6.000 unités en 1966.

Cette année, le pays dispose d'une vingtaine de régents congolais, de 1.200 professeurs sous garantie de la Belgique, de 550 professeurs sous garantie Unesco et d'une centaine de professeurs engagés sur place par le gouvernement congolais. Ce n'est pas suffisant. Des missions de recrutement parcourent les pays d'Europe pour augmenter ce nombre.

Il apparaît toutefois que les conditions d'insécurité et d'inconfort qui sont celles du Congo restent un obstacle et rebutent beaucoup de candidats. De nombreux professeurs, le plus souvent parmi les anciens et les meilleurs quittent définitivement le Congo pour d'autres pays où les conditions sont plus favorables.

Pour conserver un corps professoral stable et améliorer le recrutement, il faut que chaque candidat soit assuré de conditions de vie décentes, d'un minimum de confort indispensable et d'une certaine stabilité dans l'emploi.

La presque totalité des professeurs étrangers sont d'origine européenne et il serait hautement souhaitable que soit créé un "pool" des enseignants européens par l'intermédiaire ou sous la direction d'un organisme centralisateur et dans le cadre des pays d'Afrique de langue française.

Cet organisme se chargerait de faire l'inventaire des besoins en unités de chaque pays assisté, des qualifications requises et tiendrait à jour des listes de candidatures. Il pourrait également devenir ultérieurement l'élément régularisateur des conditions d'engagement.

### 6.2. Les manuels, le matériel didactique

Si tous les secteurs de l'enseignement exigent des réformes, tous souffrent également d'un manque de fournitures scolaires les plus élémentaires.

La plupart des établissements ont pu "vivre" sur les réserves accumulées avant 1960 mais depuis lors ces réserves se sont épuisées. Les nombreuses écoles qui ont été ouvertes depuis trois ans n'ont ni la possibilité ni les moyens de se procurer le minimum indispensable. On ne peut imaginer une classe sans maître, on ne peut concevoir une école sans matériel et sans manuels.

Conscient du problème, le Gouvernement a réorganisé le Centre d'Achats chargé de procéder à l'inventaire des besoins les plus urgents et de passer globalement les commandes mais ces dernières ne peuvent se faire que si le centre dispose de devises. Les besoins ont été estimés pour l'ensemble du pays à 4.400.000 \$ L'Unesco a, pour sa part, décidé une intervention d'un montant d'environ deux millions de dollars U.S.A.

Un montant identique devrait, dans le plus bref délai, être mis à la disposition du centre d'achats pour assurer en temps utile les commandes nécessaires.

La situation est très grave dans ce domaine et un effort doit être consenti pour trouver une solution et assurer à toutes les écoles le strict minimum sans lequel l'enseignement dispensé n'aurait qu'un rendement insuffisant.

### 6.3. Méthodes modernes d'éducation

A une époque où la radio par son développement et sa simplification a fait son apparition dans les dizaines de milliers de foyers africains et dans les coins les plus reculés du pays, il serait du plus haut intérêt d'en étudier les possibilités afin de compléter efficacement l'oeuvre scolaire.

Nous avons vu combien de difficultés innombrables rencontrera le pays pour trouver les maîtres qualifiés indispensables à un enseignement primaire de qualité, pour conserver un contact perma-

ment avec la grande majorité des instituteurs perdus en brousse, pour entretenir l'acquit des enfants n'ayant pu fréquenter l'école primaire que pendant quelques années. D'autres problèmes tels que la formation des adultes et la lutte généralisée contre l'analphabétisme sont insolubles actuellement et le resteront longtemps encore par les méthodes classiques d'enseignement.

Ces problèmes, ces difficultés pourraient trouver un début de solution par l'utilisation judicieuse des ondes.

Le Congo dispose de stations émettrices qui couvrent la totalité du territoire, d'un réseau de magasins de vente d'appareils récepteurs suffisamment étendu et de techniciens privés très nombreux.

Tous les éléments sont rassemblés pour envisager l'organisation de programmes scolaires d'éducation à l'intention des enfants, des maîtres, des adultes.

Il suffirait de recruter quelques techniciens étrangers spécialistes en radio scolaire et connaissant parfaitement le milieu africain où cet enseignement devra rayonner.

Il n'est pas utopique de songer à plus longue échéance à l'utilisation de la télévision dans les grands centres urbains, puisque déjà à Brazzaville, la première station émettrice est installée.

L'enseignement est fonction de la civilisation en cours et il faut utiliser tous les moyens modernes que nous donne cette civilisation et qui peuvent convenir à son développement.

La radio et plus tard la télévision apporteront à domicile un enseignement qu'il n'eut jamais été possible de donner sans leur concours.

#### 6.4. L'assistance technique

Le Congo bénéficie dans le domaine de l'éducation d'une assistance technique importante sous forme de fonds d'experts, de conseillers et de professeurs. Cette aide provient de la Belgique, de l'Unesco, de la F.A.O., des U.S.A., etc...

Le développement communautaire est pris en charge par l'Assistance américaine, française, allemande, israélienne, le B.I.T., la R.A.U. a également offert ses services. Si ces aides multiples sont utiles et si ces organismes poursuivent un seul et même but, un manque total de coordination apparaît néanmoins.

En principe, sans en référer aux instances gouvernementales, d'autres Autorités tels les Gouvernements provinciaux passent des accords avec certains organismes ou sociétés de développement. Il en résulte que les nombreuses assistances accordées ne correspondent pas toujours aux besoins réels, qu'elles font souvent double emploi et ne cadrent pas réellement avec les projets. Aucun organisme n'existe, aucun n'a été prévu pour coordonner les activités des diverses formes d'Assistance technique.

La coordination et la planification indispensables devraient se faire au niveau du Gouvernement Central par l'intermédiaire d'une Commission dépendant du Ministère de l'Education Nationale en liaison très étroite avec les services du plan et au sein de laquelle seraient représentés les pays ou organismes accordant une assistance.

Les programmes d'action devraient être élaborés de commun accord en fonction des montants que pourraient atteindre et des formes que pourraient revêtir ces différentes aides techniques. Mais il est nécessaire que soient fixés également les objectifs. Ils ne pourront l'être que par une équipe d'experts chargée d'établir un plan complet de restructuration de l'enseignement à l'échelle du pays travaillant en collaboration étroite avec les Services du Gouvernement et des Provinces et avec les experts de l'Unesco.

## 7. CONCLUSION

---

Au terme de cet examen rapide des problèmes de l'enseignement au Congo, on ne peut manquer de ressentir certaines inquiétudes:

- inquiétude devant cette jeune administration qui devrait être dynamique mais qui ne dispose pas d'hommes suffisamment formés et n'ayant en général pas l'autorité nécessaire,
- inquiétude devant le développement rapide de l'enseignement primaire et secondaire, devant le déficit en maîtres qualifiés, devant le recrutement de plus en plus fréquent d'éléments de moins en moins qualifiés.
- inquiétude devant l'accroissement de la charge financière que représente l'enseignement.
- inquiétude enfin devant le chemin qui reste à parcourir pour arriver au terme d'une entreprise aussi vaste.

Ce ne sont ni les considérations, ni les plans théoriques qui le résoudreont mais une ferme volonté d'aboutir, alliée à un certain courage pour vaincre les obstacles et répondre aux aspirations des habitants du pays, ces habitants qui forment la grande masse rurale, à qui on a donné des écoles, des dispensaires, des méthodes culturelles, des moyens de communication et qui attendent que cette évolution se poursuive.

Le Congo, si ses dirigeants le veulent véritablement a, en mains, tous les éléments pour mener cette tâche à bonne fin.

## 8. EVALUATION FINANCIERE DES PROJETS D'AIDE

### 8.1. Introduction

Les projets d'aide qui sont présentés ici sont à considérer comme un programme d'urgence destiné à répondre aux besoins les plus pressants. Les principaux problèmes qui se posent aux différents secteurs de l'enseignement sont rappelés ci-dessous.

#### 8.1.1. Situation d'ensemble

- manque de moyens pour obtenir les livres et fournitures scolaires nécessaires à une réouverture normale et au bon fonctionnement des écoles à partir de 1963 (Projet n° 1).
- absence d'un plan de structure et d'un programme de développement de l'enseignement par suite du manque d'experts qualifiés (Projet n° 2).

#### 8.1.2. Enseignement primaire

- développement inconsideré de l'enseignement primaire et manque d'experts qualifiés (Projet n° 3).
- passage de moniteurs diplômés dans l'administration.
- inefficacité de l'inspection de l'enseignement primaire.
- déséquilibre entre le nombre d'écoles pour garçons et le nombre d'écoles pour filles.

#### 8.1.3. Enseignement normal

- nécessité de transformer rapidement les écoles de moniteurs à 4 ans en écoles normales à cycle long de 6 ans délivrant le diplôme d'instituteur primaire (Projet n° 3).

#### 8.1.4. Enseignement secondaire

- développement spectaculaire des deux premières années (cycle d'orientation), d'où nécessité d'ouvrir de nouveaux cycles supérieurs (Projet n° 6).
- recrutement très difficile des professeurs étrangers dont les besoins iront en augmentant pendant quatre années, nécessité d'uniformiser les conditions d'engagement et d'assurer des conditions de vie et de confort suffisantes.
- nécessité d'ouvrir quelques cycles du niveau A2 et A1 dans

l'enseignement technique pour répondre aux besoins croissants en techniciens hautement qualifiés dans l'industrie.

#### 8.1.5. Enseignement post-secondaire

La pénurie de professeurs dans l'enseignement secondaire exige l'ouverture aussi rapide que possible d'écoles de régents (Projet n° 4).

#### 8.1.6. Enseignement supérieur

Un enseignement universitaire de qualité demande un équipement moderne et complet. En vue de permettre aux deux universités d'absorber dans les prochaines années la masse croissante des diplômés du secondaire et de répondre aux besoins considérables du pays en universitaires de toutes disciplines, les bâtiments et laboratoires indispensables doivent être installés (Projet n° 5).

### 8.2. Intervention dans le programme d'achat des livres classiques et du matériel scolaire indispensables au fonctionnement des écoles (Projet n° 1).

#### 8.2.1. Objet

La fourniture des livres et du matériel scolaire aux établissements d'enseignement est assurée depuis 1963 par un "Centre d'Achat et de Distribution" créé par le Ministère de l'Education Nationale avec l'aide de l'UNESCO.

Les besoins du centre pour l'année scolaire 1963-1964 ont été estimés à 254 millions de Frs.B., total qui peut être ramené à un minimum de 200 millions de Frs.B. L'UNESCO s'est engagée à fournir 100 millions. Il est proposé une aide supplémentaire de 100 millions.

#### 8.2.2. Montant de l'intervention proposée: 100 millions fr.c.parité fixe.

### 8.3. Etude globale de l'enseignement par une équipe d'experts (Projet n° 2)

#### 8.3.1. Objet

Le but de la mission proposée serait d'établir une planification globale de l'enseignement qui permettrait au Gouvernement Central et aux Gouvernements Provinciaux d'orienter efficacement leur

politique d'enseignement. L'équipe comprendrait 7 experts étrangers et un groupe de collaborateurs congolais qui pourraient constituer l'embryon d'un bureau de planification auprès du Ministère de l'Education Nationale.

La durée de la mission serait de 6 à 18 mois selon le domaine d'études de chaque expert.

8.3.2. Montant de l'intervention proposée: 20 millions fr.c. parité fixe.

8.4. Intervention dans le programme de transformation et d'équipement des écoles de moniteurs en écoles normales primaires (Projet n° 3)

8.4.1. Objet

En 1960, le programme de développement de l'enseignement normal prévoyait l'ouverture d'établissements délivrant le diplôme d'instituteur. Les programmes d'études des écoles de moniteurs devaient être modifiés en conséquence.

Ces projets n'ont pu voir le jour et, depuis, un grand nombre de moniteurs a quitté l'enseignement pour l'administration. On constate actuellement une pénurie générale d'instituteurs qualifiés au degré supérieur de l'enseignement primaire. En vue de la formation de ce personnel, les écoles de moniteurs doivent être dotées de locaux, de l'équipement et de matériel didactique nécessaires. L'aide envisagée ici concerne l'équipement de 30 écoles de moniteurs.

8.4.2. Montant de l'intervention proposée: 75 millions fr.c. parité fixe.

8.5. Construction et équipement des écoles de régents (Projet n° 4)

8.5.1. Objet

Le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire général est passé de 9.358 en 1960 à 39.298 en 1963. Le nombre de professeurs qualifiés est loin d'avoir augmenté dans de telles proportions. Il y a actuellement 1.950 professeurs étrangers, il en faudra 6.000 en 1966.

La formation de régents congolais est donc une impérieuse nécessité. Plus de 2.000 régents seraient nécessaires dès à présent. En espérant qu'au moins 1.000 régents étrangers pourront être maintenus en place, c'est 1.300 régents congolais qu'il faudra former. Pour arriver à ce résultat dans 10 ans, la création de

cinq écoles à deux sections est indispensable.

A Léopoldville, l'Institut Pédagogique National possède ses propres bâtiments. A Elisabethville, l'école des régents est installée depuis 1959 dans une maison d'habitation mise à sa disposition par la province. Le développement de cette école est indispensable sans locaux adéquats et sans école d'application. L'ouverture d'autres écoles doit être assurée très rapidement. Les villes de Bakwanga, Bukavu, Stanleyville et Kikwit semblent les mieux placées pour les accueillir.

Le projet proposé concerne l'achèvement de la construction et de l'équipement de l'école de régents d'Elisabethville et l'adjonction d'une école d'application, d'un bloc administratif et d'un internat.

8.5.2. Montant de l'intervention proposée: 40 millions fr.c.parité fixe.

8.6. Intervention dans le programme d'équipement des établissements d'enseignement supérieur (Projet n° 5)

8.6.1. A l'Université Lovanium, la construction des locaux et laboratoires a été poursuivie depuis 1954, année d'ouverture, jusqu'en 1960, suivant les programmes prévus et en fonction des augmentations successives du nombre d'étudiants inscrits. L'université d'Elisabethville n'avait pas encore entamé, en 1960, son programme de construction et ne dispose encore actuellement que de bâtiments provisoires. Depuis 3 ans, les crédits nécessaires à la poursuite des travaux ont fait défaut et il s'est produit un ralentissement, voire un arrêt des constructions.

Le développement accéléré de l'enseignement secondaire et les besoins croissants en cadres qualifiés exigent une reprise rapide des programmes d'équipement universitaire.

8.6.2. Construction et équipement d'un bâtiment pour les sciences humaines à l'Université Lovanium.

La population estudiantine, actuellement de 950 étudiants, sera de 3.000 étudiants environ en 1970. L'augmentation sera spécialement marquée dans la branche des sciences humaines où le nombre d'étudiants passerait de 429, effectif actuel, à 1.500 en 1970. Les locaux affectés à cette branche d'enseignement sont déjà insuffisants et ne pourront répondre aux nouveaux besoins. Le projet proposé concerne la construction et l'équipement des locaux et laboratoires nécessaires au développement continu de l'enseignement et des recherches en Sciences Humaines.

Montant de l'intervention proposée: 65 millions Fr.c. parité fixe.

8.6.3. Construction et équipement d'une école d'ingénieurs à l'université d'Elisabethville.

La formation d'ingénieurs et de techniciens hautement qualifiés capables de prendre la relève du personnel européen est d'une nécessité primordiale pour le Congo.

Cette formation serait assurée dans les meilleures conditions à l'université d'Elisabethville, située au coeur d'un complexe minier et industriel important. Dans le but d'orienter les étudiants-ingénieurs vers les disciplines de la technique les plus nécessaires au pays, six sections spécialisées ont été prévues: Electricité, Mécanique, Métallurgie, Chimie Industrielle, Mines et Géologie. Les travaux de construction et d'équipement des bâtiments et laboratoires s'étaleraient sur 3 ans.

Montant de l'intervention proposée: 66 millions Fr.c., parité fixe.

8.6.4. Construction et équipement d'un Centre de Recherches Industrielles à Elisabethville.

La mission de ce Centre serait de:

- . orienter et coordonner le développement de l'industrie de transformation.
- . fournir aux pouvoirs publics les données de base indispensables à l'établissement de leur politique économique.
- . donner aux investissements des garanties d'une saine utilisation.

En vue d'assurer une pleine collaboration entre l'enseignement, la recherche et les applications industrielles, le Centre serait créé au sein de l'Université d'Elisabethville. Il comprendrait six départements: une usine pilote, un complexe de laboratoires, un département technico-économique, un bureau d'études, des services généraux et des services administratifs.

L'étude de l'avant-projet du Centre de Recherches Industrielles dans sa conception minimum a été réalisée au cours de l'année 1962. L'accent y a été mis surtout sur les techniques relevant de la chimie et de la chimie physique et les plans ont été effectués avec le souci de permettre des extensions dans l'avenir.

L'intervention proposée couvrirait les frais de construction, d'installation et d'équipement du Centre ainsi que les frais d'infrastructure y afférents.

Montant de l'intervention proposée: 62 millions Fr.c., parité fixe.

8.7. Construction et équipement d'établissements d'enseignement secondaire (Projet n° 6)

8.7.1. Objet

Les deux années du cycle d'orientation comptent actuellement plus de 55.000 élèves. Des classes d'orientation ont été installées partout où se trouvaient des locaux disponibles; elles n'exigent qu'un équipement réduit. Dès l'année scolaire 1963-1964, les établissements existants éprouveront des difficultés considérables à absorber au secondaire supérieur les élèves sortis du cycle d'orientation.

Pour faire face à ces besoins, il est proposé d'équiper en premier lieu les établissements qui fonctionnent depuis plusieurs années, ce qui n'entraînera pas de nouvelles dépenses récurrentes. Le projet proposé concerne les extensions à apporter aux athénées de N'Giri-N'Giri (Léopoldville), Bakwanga, Albertville et au collège de Butembo, la création d'un athénée à Lisala et d'un lycée pour filles à Limete (Léopoldville).

8.7.2. Montant de l'intervention proposée: 224,3 millions Fr.c.,  
parité fixe.

8.8. Construction et aménagement d'écoles techniques agricoles et d'écoles des métiers (Projet n° 7)

8.8.1. Objet

Ecole technique agricole supérieure d'Elisabethville.

Cette école a été installée en 1957 à Kongolo. Complètement pillée en 1961, elle a dû se replier à Elisabethville dans de nouveaux locaux. Il est proposé de la doter des classes et du matériel didactique indispensables à son bon fonctionnement.

Montant de l'intervention proposée: 20 millions Fr.c., parité fixe.

8.8.2. Enseignement des métiers

L'enseignement technique des métiers comporte plus de cinquante écoles professionnelles. L'industrie congolaise a un urgent besoin de cadres techniques qualifiés, spécialement dans les centres industriels de Léopoldville et du Katanga. Il est donc proposé d'élever à un niveau supérieur, grâce à un équipement adéquat, les écoles techniques de Léopoldville, Kolwezi et Albertville.

Montant de l'intervention proposée: 23,2 millions Fr.c., parité  
fixe.

8.9. Récapitulation des interventions proposées.

Fr.c., parité fixe  
million

Projet n° 1.

Equipement et matériel nécessaires au  
fonctionnement des écoles 100

Projet n° 2.

Equipe d'experts chargés d'une planifica-  
tion globale de l'enseignement 20

Projet n° 3.

Equipement et transformation d'une premiè-  
re tranche de 30 écoles de moniteurs 75

Projet n° 4.

Construction et équipement d'écoles de ré-  
gents 40

Projet n° 5.

Programme d'équipement des établissements  
d'enseignement supérieur 193

Projet n° 6.

Construction et équipement d'établissements  
d'enseignement secondaire 224,3

Projet n° 7.

Construction et aménagement d'écoles techni-  
ques agricoles et d'écoles des métiers 43,2

TOTAL : 695,5

=====